

La première partie s'est attaché à présenter dans un premier temps les principales caractéristiques physiques et géographiques du site. Puis, dans un deuxième temps, l'opérateur a décrit l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur le site ainsi que les résultats d'inventaires du patrimoine naturel. Une analyse a permis de déterminer une priorité de conservation des habitats ou des habitats d'espèces grâce à l'étude de leur état (dynamique, population,...) ainsi qu'à l'évaluation de leur intérêt écologique.

Cette seconde partie récapitule à présent les enjeux identifiés sur le site et les propositions d'actions envisagées pour préserver les habitats et les espèces remarquables en s'appuyant sur les modes de gestion et les acteurs locaux.

Partie B : Enjeux et Propositions d'actions

Des enjeux aux propositions d'actions

Enjeux et Actions liés à l'activité pastorale	178
Enjeux et Actions liés à la gestion forestière	181
Enjeux et Actions liés à la gestion des milieux aquatiques	182
Enjeux et Actions liés à la fréquentation touristique	183
Enjeux et Actions de conservation et d'amélioration des connaissances scientifiques	184

HIERARCHISATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	185
Choix des critères et méthode	185
Enjeux « Habitats » et « Espèces ».....	186/187

Charte Natura 2000	188
--------------------------	-----

Fiches « Actions »

→ Récapitulatif des propositions d' ACTIONS	189
* <i>Gestion des milieux ouverts et Activité pastorale</i> HOUSCAU, CSVB, CHEZE, ISABY, VILLELONGUE, BAGNERES BEAUDEAN, HELIPOINT	193 à 216
* <i>Suivi de l'évolution des milieux ouverts en estive</i> VEGETATION	217
* <i>Suivi de l'évolution d'une essence forestière</i> EPICEA	219
* <i>Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière</i> FORET	223
* <i>Suivi des populations et des habitats d'espèces</i> DESMAN	225
* <i>Suivi des milieux humides sensibles</i> ZH	227
* <i>Actions de communication, sensibilisation</i> INFO	229

Liste des Figures et des Tableaux

Tables des Sigles et abréviations

Liste des Annexes / Liste des Cartes

Lexique

Bibliographie

DES ENJEUX AUX PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'analyse précédente concernait principalement le milieu naturel et consistait à lister les enjeux écologiques de conservation existants sur le site. Parallèlement, des enjeux « humains » ont été mis en évidence au travers de l'état des lieux. (Cf. Partie A : Etat des lieux et Analyses / Activités humaines).

A présent, il convient de rapprocher les 2 analyses et les divers enjeux pour pouvoir déterminer les objectifs globaux de conservation sur le site et les actions à mettre en œuvre. Afin de hiérarchiser ces objectifs et de donner une priorité à une action plutôt qu'à une autre, il convient d'évaluer la **vulnérabilité** de chaque type d'habitat ainsi que l'**urgence des mesures à rendre**.

Chaque habitat naturel ou habitat d'espèce évolue dans le temps sous l'action de facteurs naturels ou humains. L'évolution naturelle de chaque type d'habitat s'inscrit généralement dans des séries dynamiques propres. (Cf Volume I – Analyse écologique). Ainsi, en l'absence d'interventions humaines, différents stades de végétation se succèdent dans le temps. Par exemple, un milieu ouvert de l'étage montagnard est voué à être remplacé petit à petit par des formations de ligneux bas, elles-mêmes supplantées par la suite par de la forêt.

Mais cette dynamique naturelle peut être soit freinée soit accélérée par l'intervention de l'homme.

Il est néanmoins rare d'observer sur le site des habitats n'ayant pas été façonnés par l'homme ou par le parcours des animaux.

L'évaluation de l'impact des activités humaines sur les habitats naturels et les habitats d'espèces du site permet de déterminer un degré de **vulnérabilité** de ces derniers mais aussi de mettre en évidence la nécessité de ces mêmes activités pour le maintien de la diversité des milieux.

ENJEUX et ACTIONS LIES A L'ACTIVITE PASTORALE

Pérenniser les pratiques actuelles / Préserver une diversité de milieux ouverts

LES PRATIQUES

Pérenniser les **pratiques pastorales** actuelles
Développer les moyens humains et financiers pour soutenir l'activité en place

Les axes de travail sont les suivants :

× **Améliorer les conditions de travail des éleveurs en estive**

Les améliorations pastorales passent aussi par la mise en place de services aux éleveurs, destinés à réduire les déplacements ou à les aider dans la surveillance des troupeaux. Les **héli ortages** de sel ou de matériel près des secteurs de pâturage et l'**embauche d'un garde « valléen »** font partie des solutions possibles pour faciliter le travail des éleveurs et des bergers.

→ **Fiche Action HELIPOINT**
→ **Mesure ISABY 3 / CSVB 4 (Viey)**

× **Continuer à équiper les quartiers fréquentés**

× **Aménager les secteurs sous utilisés pour relancer l'activité**

→ **Fiche Action** par secteur et par gestionnaire

LES MILIEUX

Préserver une **diversité de milieux ouverts**
*Contenir la **dynamique naturelle** des landes qui menace la fermeture de certains milieux*

- Programme de feux pastoraux maîtrisés à mettre en place avec les CLE
- Maîtriser la dynamique des landes à Callune sur les versants des estives d'Isaby
- Réouverture des milieux embroussaillés à Séas, Cureille
- Suivre l'évolution de la végétation des estives et en particulier dans les zones débroussaillées ou brûlées

→ **Mesure CSVB 5 / ISABY 2 / VILLELONGUE 3**
→ **Fiche Action VGTATION**

Note des rédacteurs :

Les actions proposées peuvent paraître très ambitieuses comparées à ce qu'un groupement pastoral, une commission syndicale ou même une commune est en mesure de supporter financièrement. Les coûts engendrés par les équipements sont à relativiser et à envisager sur le long terme. En effet, l'objectif n'est pas de réaliser à tout prix l'ensemble des aménagements durant les 6 années du Docob.

Secteurs Gestionnaires	Quartiers	Objectifs	Fiche Actions	Mesure
Soutenir et pérenniser l'existant – Suivre la dynamique de végétation				
TOUS Commission Syndicale du HOUSCAU (CSH) Commission Syndicale de la Vallée de BAREGES (CSVB) Commune de CHEZE GP ISABY, GP VILLELONGUE GP BAGNERES BEAUDEAN		Soutenir financièrement les gestionnaires pastoraux dans leurs opérations d'héliportage	HELIPORT	-
		Suivre l'évolution des habitats au sein des estives	VEGETATION	-
	Commission Syndicale du HOUSCAU Commission Syndicale de la Vallée de BAREGES	Maintenir une pression pastorale équilibrée sans augmenter le chargement en gros bétail	HOUSCAU CSVB	1 1
	Groupement Pastoral ISABY	Créer un poste de gardien	ISABY	3
Entretien des équipements en place et équiper, sécuriser d'autres quartiers				
HOUSCAU - CSH -	Lac vert	Aménager un parc bovin	HOUSCAU	2
	Saint Jean	Aménager un parc mixte		
	Bassias	Aménager un parc ovin		
	Bizourtère	Mettre en place des clôtures de protection (bovins)		
VALLEE DE BAREGES - CSVB -	Ourdégoun	Installer des abreuvoirs	CSVB	3
		Aménager un parc ovin		
	Capet	Enlever les anciennes clôtures RTM		
	Nat	Aménager un impluvium		
	Toucouets	Réouvrir le sentier entre Lartigue et Nat		
	Aménager un parc bovin démontable			
LE PLAA Commune de Chèze		Construire une cabane et aménager un captage d'eau	CHEZE	1
ESTIBERES GP Isaby		Réaliser 2 captages et installer des abreuvoirs	ISABY	1
		Mettre en place des clôtures de contention pour les bovins		
		Aménager un couchage dans les cabanes		
VILLELONGUE GP Villelongue	Séas	Equiper le quartier (cabanes, parc, eau,...)	VILLELONGUE	1
	Sarris / Artigarès	Aménager un couchage dans les cabanes	VILLELONGUE	2
		Aménager l'abreuvoir d'Angous		
		Mettre en place des clôtures de protection / bovins		
		Etudier la faisabilité d'un point d'eau dans les quartiers hauts du bas Léviste		

Secteurs Gestionnaires	Quartiers	Objectifs	Fiche Actions	Mesure
PEYRELADE - LHECOU GP Bagnères Beaudéan	Tous	Aménager un parc mixte dans le haut de l'estive	BAGNERES BEAUDEAN	1
		Aménager le parc de tri et de chargement de l'Haya	BAGNERES BEAUDEAN	2
	Peyrelade	Aménager la partie Ouest de l'estive : Cabane aux Lahus, parc mixte - vallon du Lhécou, restauration sentier – Accueil de nouveaux troupeaux ovins	BAGNERES BEAUDEAN	2
	Lhécou	Palier aux incidents de noyade dans la montée du Lac bleu	BAGNERES BEAUDEAN	3
Conforter la répartition et la fonctionnalité des cabanes sur le site				
HOUSCAU - CSH -	Lac vert	Aménager la cabane existante	HOUSCAU	3
Faciliter l'accès aux quartiers éloignés				
HOUSCAU - CSH -	Mourède	Etudier la faisabilité d'un prolongement de la piste actuelle menant au Haraou...	HOUSCAU	4
VALLEE DE BAREGES - CSVB -	Capet	Clarifier le statut de la piste du Capet...	CSVB	2
LE PLAA Commune de Chèze		Elargir et sécuriser le sentier des gorges	CHEZE	2
Devenir de la montagne de Viey				
VALLEE DE BAREGES - CSVB -		Soutenir les projets d'entretien des zones intermédiaires	CSVB	4a
		Poursuivre l'animation foncière du secteur		4b
		Aménager la montagne de Viey (cabane, parc, eau,...)		4c
Maîtriser la dynamique des ligneux				
VALLEE DE BAREGES - CSVB -		Etablir un programme de feux pastoraux avec la CLE	CSVB	5
ISABY GP Isaby		Etablir un programme de feux pastoraux avec la CLE pour contenir la dynamique des landes à callune	ISABY	2
VILLELONGUE GP Villelongue		Réouvrir les quartiers embroussaillés par brûlage et/ou débroussaillage	VILLELONGUE	3

Tableau 14 : Récapitulatif des actions liées aux secteurs pastoraux¹

¹ Les cartes relatives aux actions pastorales figurent en vis à vis de chaque fiche action

ENJEUX et ACTIONS LIES A LA GESTION FORESTIERE

Poursuivre une gestion forestière sur le site / Conserver les habitats forestiers favorables aux espèces animales et végétales remarquables

Poursuivre une **gestion forestière** en adaptant les pratiques sylvicoles à la prise en compte de la biodiversité

Maintenir les **milieux favorables** aux **espèces animales et végétales** remarquables présentes ou potentielles
Améliorer les **connaissances** et suivre les **populations connues**

Les zones forestières du site font l'objet de peu de coupes et/ou travaux. Un manque de connaissances persiste vis à vis des espèces animales et végétales y résidant. Au-delà des précautions de gestion à prendre pour la conservation de cette biodiversité potentielle et méconnue, nous proposons une meilleure appréhension de la biodiversité dans les inventaires forestiers menés lors des révisions d'aménagement, la notification de la présence de toute espèce remarquable en forêt,....

→ Fiche Action FORET

La prise en compte de la biodiversité dans les peuplements en production et autres doit s'effectuer à plusieurs niveaux :

⇒ Mettre en conformité les aménagements forestiers en cours ou à venir en y intégrant les données du Docob en terme de milieux et d'espèces inventoriées ainsi que les mesures de gestion à appliquer.

→ Mesure FORET 1

⇒ Favoriser la prise de données in situ concernant la quantité de bois mort présente, les habitats d'espèces de chauves souris, de mousses et coléoptères forestiers présentes.

→ Mesure FORET 2

⇒ La prise en compte de la biodiversité forestière par les gestionnaires passe tout d'abord par la connaissance. Le personnel forestier devra être formé à la reconnaissance de quelques espèces « phares » comme la Buxbaumie verte et à son habitat ainsi qu'à l'identification des arbres à « microhabitats » susceptibles d'accueillir des espèces de chauves souris, d'insectes décomposeurs ou de toute autre espèce remarquable.

Cette mesure n'apparaît dans aucune fiche action puisque les agents de terrain du secteur vont être formés par ailleurs à la reconnaissance des habitats d'espèces forestières Cf Docobs des sites Natura 2000 « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech », « Rioumajou et Moudang ».

Des recommandations dans la gestion et l'exploitation du bois devront être prises afin de compléter les actions citées ci dessus. Ces engagements pourront être listés et proposés dans la Charte Natura 2000 du site.

ENJEUX et ACTIONS LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES

Poursuivre une activité hydroélectrique Conserver et suivre les sites favorables au Desman des Pyrénées

Améliorer les **connaissances** sur les espèces (**milieux** favorables et **populations** présentes) et sur l'impact éventuel de l'activité hydroélectrique sur les espèces et leur milieu
Mettre en place un **suivi** de la qualité des eaux et des **zones de présence connues**

Le Desman des Pyrénées est présent sur le site mais la discrétion de l'animal associée à son activité nocturne ne facilite pas son recensement. D'autre part, le manque d'informations concernant son habitat et les éventuels facteurs pouvant influencer sur l'évolution de ce dernier ne permet pas de conclure et d'avancer des éléments d'analyse probants.



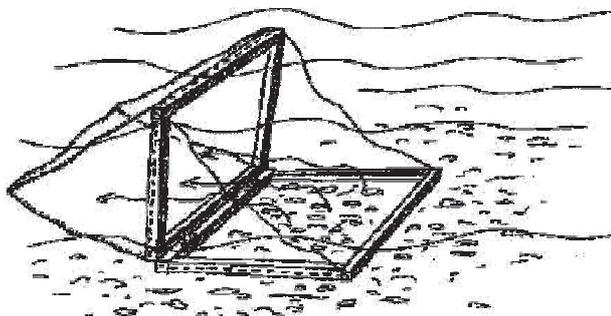
© Babeth CABOT – ARIEGE VIDEO COMMUNICATION

Les travaux d'entretien des ouvrages hydroélectriques influent très certainement sur la ressource alimentaire de l'espèce et sur le bon état des habitats naturels présents aux alentours. Néanmoins, aucun suivi de la végétation des cours d'eau et des formations situées sur les bords n'a été effectué, ni aucun suivi biologique n'a été réalisé dans ces cours d'eau ; aucune relation ne peut être faite avec une évolution potentielle des populations de Desman (pour lesquelles d'ailleurs les suivis sont très irréguliers dans le temps).

Par conséquent, il est indispensable d'une part de mettre en place un protocole d'inventaire et de suivi de l'espèce qui permettrait d'asseoir une fois pour toutes les méthodes de caractérisation des populations et par la même de l'habitat du Desman.

D'autre part, un suivi biologique (IBGN ²) de la qualité des eaux permettrait d'évaluer l'impact des ouvrages hydroélectriques sur les populations de Desman et permettre de proposer le cas échéant un ajustement des pratiques (période, débit,...).

→ Fiche Action DESMAN / Mesure1



Filet « **Surber** » utilisé pour récolter les micro invertébrés présents dans un cours

→ Mesure DESMAN 2

² IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

ENJEUX et ACTIONS LIES A LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Maintenir et mieux gérer les activités touristiques sur le site

Développer des moyens d'information auprès des usagers

Continuer à limiter l'impact de la fréquentation touristique sur le milieu naturel
Informer et **sensibiliser les usagers** du site sur Natura 2000

Le site est largement fréquenté mais peu de supports de communication existent pour informer et guider les randonneurs.

Des informations générales sur la faune, la flore et les activités humaines pourraient être données ainsi que des panneaux simples expliquant les actions mises en place, leur nécessité scientifique et leur réalisation technique.

→ Fiche Action / Mesure INFO1

Ceci pourrait s'accompagner de l'édition d'un dépliant qui serait distribué assez largement dans toutes les communes et offices du tourisme du canton et au-delà.

Veiller à la bonne cohabitation entre les divers usagers du site
Informer et **sensibiliser les usagers** du site sur les pratiques pastorales et sur les règles de bonne conduite à adopter à proximité des troupeaux

Le site est un lieu de tourisme et de détente mais aussi un lieu de travail pour certains usagers en particulier les agriculteurs. Pourtant, il faut trouver un compromis pour que l'ensemble des activités puisse s'exercer dans le respect les unes envers les autres.

En ce qui concerne l'activité pastorale, le contact entre le randonneur, non avisé, et les troupeaux ne sont pas toujours positifs. En outre, ce sont les cabanes pastorales ouvertes au public qui se retrouvent le plus souvent dégradées ou souillées. De nombreux autres abris présents sur le site pourraient être remis en état et être affichés comme ayant une vocation touristique.

→ Mesure INFO 2

ENJEUX et ACTIONS DE CONSERVATION ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Suivre l'évolution de certains habitats sensibles ou en dynamique

Suivre l'évolution d'essences forestières non autochtones
*Evaluer l'impact de l'implantation de l'**Epicéa** sur des habitats d'intérêt communautaire*

L'enjeu est double : humain puisque les plantations d'Epicéa présentes en forêt domaniale du Capet protègent le village de Barèges, écologique puisque ces mêmes plantations sont artificielles et à base d'essences non autochtones comme l'Epicéa, le Mélèze,...

Il faut pouvoir concilier les 2 enjeux tout en préservant des milieux situés hors forêt domaniale sur lesquels la dynamique de colonisation de l'Epicéa s'avère bien réellement lancée.

L'action consiste dans en premier temps à alerter les forestiers sur le sujet et de suivre l'évolution de l'essence sur les habitats de pelouses et de landes présents dans le vallon du Bastan de Sers (Cf. Partie A – Analyse écologique).

→ **Fiche Action EPICEA**

Suivre l'état de conservation des **milieux humides sensibles**
Evaluer l'impact de la fréquentation humaine et animale à proximité

→ **Fiche Action ZH**

Améliorer les **connaissances** sur la **dynamique d'habitats très localisés** et de la **végétation**
(composition floristique et valeur fourragère) **en zone d'estive**
*Mettre en place un **suivi** des pratiques et de la végétation*

L'efficacité de certaines mesures de débroussaillage et/ou d'ouverture devra être mesurée au cours du temps ainsi que l'impact des pratiques (pâturage, parcours,...) sur les milieux agropastoraux présents (pelouses et landes)

Un suivi de la végétation (couplé à celui des pratiques) devra être mis en place avant d'estimer l'évolution dans le temps et dans l'espace des milieux ouverts remarquables.

→ **Fiche Action VGTATION**

BILAN

Les éléments présentés précédemment attestent d'une **vulnérabilité importante des milieux ouverts** vis à vis des formations plus denses (landes, fourrés) à forte dynamique naturelle et/ou favorisée par l'abandon ou le recul de certaines pratiques. La valeur d'usage **astoral** de ces milieux herbeux n'est plus à démontrer et les menaces pèsent autant sur eux que sur l'activité pastorale elle-même.

Des mesures particulières sont à prendre pour étudier les **milieux forestiers** favorables au maintien de la biodiversité qui y vivent : insectes, chauve souris, mousses, champignons et pour adapter les pratiques sylvicoles. En ce qui concerne les **espèces aquatiques**, elles restent de manière générale assez vulnérables à toute modification de leur milieu tant au niveau du débit que de la qualité des eaux.

Ces perturbations éventuelles restent à argumenter sur le site faute d'éléments probants d'inventaires et de suivis des populations.

→ HIERARCHISATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Choix des critères et méthode

A la lumière des enjeux présentés précédemment, les éléments suivants s'attachent à décrire la méthode choisie par l'opérateur pour hiérarchiser les enjeux de conservation et déterminer en quelque sorte une **priorité d'action** pour chaque habitat et chaque espèce.

L'opérateur a choisi d'utiliser 3 critères pour la définition des enjeux :

- ✘ Le niveau de **priorité de conservation** : il a été déterminé grâce à l'analyse écologique
- ✘ Le degré de « menace » ou de **vulnérabilité** pour chaque habitat et habitat d'espèce : il regroupe l'ensemble des facteurs d'influence naturels et humains identifiés sur le site associés à une évaluation de l'urgence des mesures à prendre
- ✘ La **valeur d'usage** de chaque habitat et habitat d'espèce pour les usagers du site

Enjeux « Habitats »

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Code CORINE Bioto es	Priorité de conservation	ENJEU
Pelouses à Nard riches en espèces / Pelouses à Nard	6230	35-1/36-31	1	I
Pelouse calcicole à Brachypode et pelouse calcicole xérophile	6210	34-322/34-332	2	
Pelouses sur débris rocheux	6110	34-11	1	
Prairies de fauche de basse altitude	6510	38-2	1	
Forêts mixtes de pentes et de ravins	9180	41-4	1	
Pelouse calcicole à Carex toujours vert	6170	36-41	1	
Pelouse calcicole à Elyne	6170	36-42	2	
Pelouse calcicole à Fétuque de Gautier	6170	36-434	2	
Mégaphorbiaies	6430	37-83	1	
Lande à Dryade	6170	36-4112	2	
Lande à Camarine et myrtille	4060	31-44	2	
Communautés flottantes à Sparganium	3130	22-3114	1	
Tourbière basse alcaline	7230	54-2	1	
Tourbière de transition / <i>Tremblants</i>	7140	54-53	1	
Eboulis siliceux pyrénéens / Eboulis calcaires pyrénéens	8110/8130	61-114/61-34	3/2	
Falaises siliceuses et calcaires pyrénéennes	8220/8210	62-211/62-12	2	
Dalles rocheuses à végétation pionnière	8230	62-3	2	
Pelouses fermées à Gispet	6140	36-314	3	
Lande à Rhododendron	4060	31-42	3	
Fourrés à Genévrier commun	4060	31-431	3	
Lande montagnarde à Callune et Genêt pileux	4030	31-226	3	
Lande à Raisin d'ours	4060	31-47	3	
Hêtraie sur calcaire / Hêtraie acidiphile	9150/9120	41-16/41-12	1/2	
Forêts de pin de montagne	9430	42-413/42-4242	3	

Tableau 15 : Niveaux d'enjeu pour les types d'habitats d'intérêt communautaire

Enjeux « Espèces »

Nom de l'Espèce	Code Natura 2000	Priorité de conservation	ENJEU
Petit et Grand Murins	1307/1324	1	I
Petit Rhinolophe	1303		
Grand Rhinolophe	1304		
Barbastelle d'Europe	1308		
Minioptère de Schreibers	1310		
Desman des Pyrénées	1301		
Lézard des Pyrénées	1995	1	II
Androsace des Pyrénées	1632	2	III

Tableau 16 : Niveaux d'enjeu pour les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

CHARTE NATURA 2000

Les actions proposées dans le présent Document pourront être mises en œuvre par la signature de « contrats natura 2000 » entre l'Etat et une commune, un gestionnaire ou un propriétaire privé. Ces contrats financeront une partie des travaux définis comme nécessaires à la préservation des milieux et ce suivant des engagements qui seront donc « rémunérés ».

En complément, un autre outil existe ; il s'agit de la « Charte Natura 2000 ». Elle permet de lister un ensemble de « recommandations de gestion » non rémunérées et dans la mesure du possible non redondant avec les textes de lois, les codes de bonnes pratiques agricoles ou forestiers déjà existants.

« Sous-section 4 »

« Dispositions relatives aux chartes et contrats Natura 2000 »

« Paragraphe 1 »

« Charte Natura 2000 »

« **Art. R. 414-13.** – La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements portant sur l'ensemble du site ou sur certaines parties et notamment certains habitats précisément localisés.

Ces engagements :

« 1. Correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;

« 2. Sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas le versement d'une contrepartie financière ;

« 3. Doivent pouvoir être contrôlés sur place lorsque l'adhésion à la charte Natura 2000 du site a ouvert le droit au bénéfice d'une aide publique ou d'une exonération fiscale ;

« 4. Doivent permettre que soient menés des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, sous réserve que le titulaire de droits réels et personnels soit préalablement informé de la date de ces travaux et de la qualité des personnes amenées à les réaliser.

« L'adhésion à la charte Natura 2000 est d'une durée minimale de cinq ans et ne peut excéder dix ans. La charte Natura 2000 signée est communiquée au préfet.

Les engagements de la charte seront à proposer et à débattre lors de la phase d'animation du Docob

FICHES « ACTIONS »

Des stratégies d'actions et des prescriptions de gestion pour atteindre ces objectifs ont été discutées en groupes de travail. Elles sont récapitulées sous forme de fiches opérationnelles appelées Fiches « Actions ».

Ces fiches peuvent être thématiques : elles abordent alors les mesures de gestion proposées par habitat ou par espèce à l'échelle du site ; elles peuvent être aussi sectorielles et elles ne concerneront les actions de conservation d'un habitat ou d'une espèce qu'en un lieu précis du site et en relation avec une ou plusieurs activités humaines.

✗	<i>Gestion des milieux ouverts et Activité pastorale</i>	
	Commission syndicale du HUSCAU	193
	Commission syndicale de la Vallée de Barèges CSV	197
	Commune de CHEZE	201
	Groupe pastoral d' ISABY	205
	Groupe pastoral de VILLELONGUE	207
	Groupe pastoral de BAGNERES BEAUDEAN	211
✗	<i>Soutien aux opérations d'hélicoptère en estive</i> HELIPORT	215
✗	<i>Suivi de l'évolution des milieux ouverts en estive</i> VGETATION	217
✗	<i>Suivi de l'évolution d'une essence forestière</i> EPICEA	219
✗	<i>Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière</i> FORET	223
✗	<i>Suivi des populations et des habitats d'espèces</i> DESMAN	225
✗	<i>Suivi des milieux humides sensibles</i> ZH	227
✗	<i>Actions de communication, sensibilisation</i> INFO	229

Modèle de Fiche « Action »

Fiche « Intitulé du type d'action »		CODIFICATION Priorité
Contexte :	<i>Rappel du contexte et du cadre dans lequel s'inscrit l'action</i> Donnée non systématique	
Habitats concernés :	<i>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire visés par l'action</i> * Intitulé de l'habitat (suivi d'un * s'il s'agit d'un habitat prioritaire) CB (Code Corine Biotopes) / UE (Code Natura 2000) – Fiche descriptive Hx	
Espèces concernées	<i>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire visées par l'action</i> * Nom de l'espèce (suivi d'un * s'il s'agit d'un habitat prioritaire) suivi ou non de son nom latin, Code UE (Natura 2000) – Fiche descriptive Ex	
Objectifs :	<i>Le ou les objectifs de l'action</i>	
Pratiques actuelles :	<i>Rappel synthétique</i>	
Changements attendus :		
Périmètre d'application :	<i>Zone sur laquelle s'applique l'action (une carte y est associée)</i>	

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesure**.

Mesure X	INTITULE DE LA MESURE
X 1...	⇒ Intitulé de la sous mesure X 1 Descriptif de la sous mesure et des éléments techniques (cahier des charges) qui la composent. Conditions d'éligibilité de la mesure : <u>Eléments du « Cahier des charges » proposé</u> Engagements non rémunérés : Engagements rémunérés :

Nature de la mesure :	<i>Portée générale de la mesure (habitats naturels, habitats d'espèces, activités,...)</i>
Maîtrise d'ouvrage	<i>Personne (s) ou structure(s) susceptible(s) de mettre en œuvre la mesure</i> <i>Propriétaire, exploitant ou gestionnaire</i>
Modalité de l'aide :	<i>Outil (contractuel ou non) permettant la rétribution pour la mise en œuvre</i> <i>Aide annuelle à l'hectare ; contrat NATURA 2000 ou MAE dans CAD</i>
Montant de l'aide :	<i>Somme maximale allouée grâce à l'outil cité au-dessus, s'il est identifié</i>
Outils financiers :	<i>Types et pourcentage de fonds mobilisables pour la mise en œuvre de l'action</i>
Durée de mise en œuvre :	<i>Durée pendant laquelle l'action doit être menée</i>
Objets de contrôles :	<i>Eléments pouvant attester du respect des engagements souscrits par la personne ou la structure ayant mis en œuvre l'action et bénéficié d'aides à cette fin</i>
Indicateurs de suivi Quantitatifs et qualitatifs:	<i>Eléments attestant de la mise en œuvre des opérations et Eléments d'évaluation de l'efficacité de l'action (Surfaces engagées / surfaces contractualisables ; évolution de ces milieux, travaux réalisés,...)</i>

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

Dates des réunions ou des entretiens au cours desquels se sont discutés les termes de l'action

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

MESURE		DESCRIPTION DU COUT ELEMENTAIRE	DETAIL DU COUT DE LA MESURE
X	X 1	<i>Description du coût élémentaire de réalisation de la mesure (temps passé, matériel, sous traitance, ...)</i>	
	X 2		
			COUT TOTAL DE LA MESURE

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

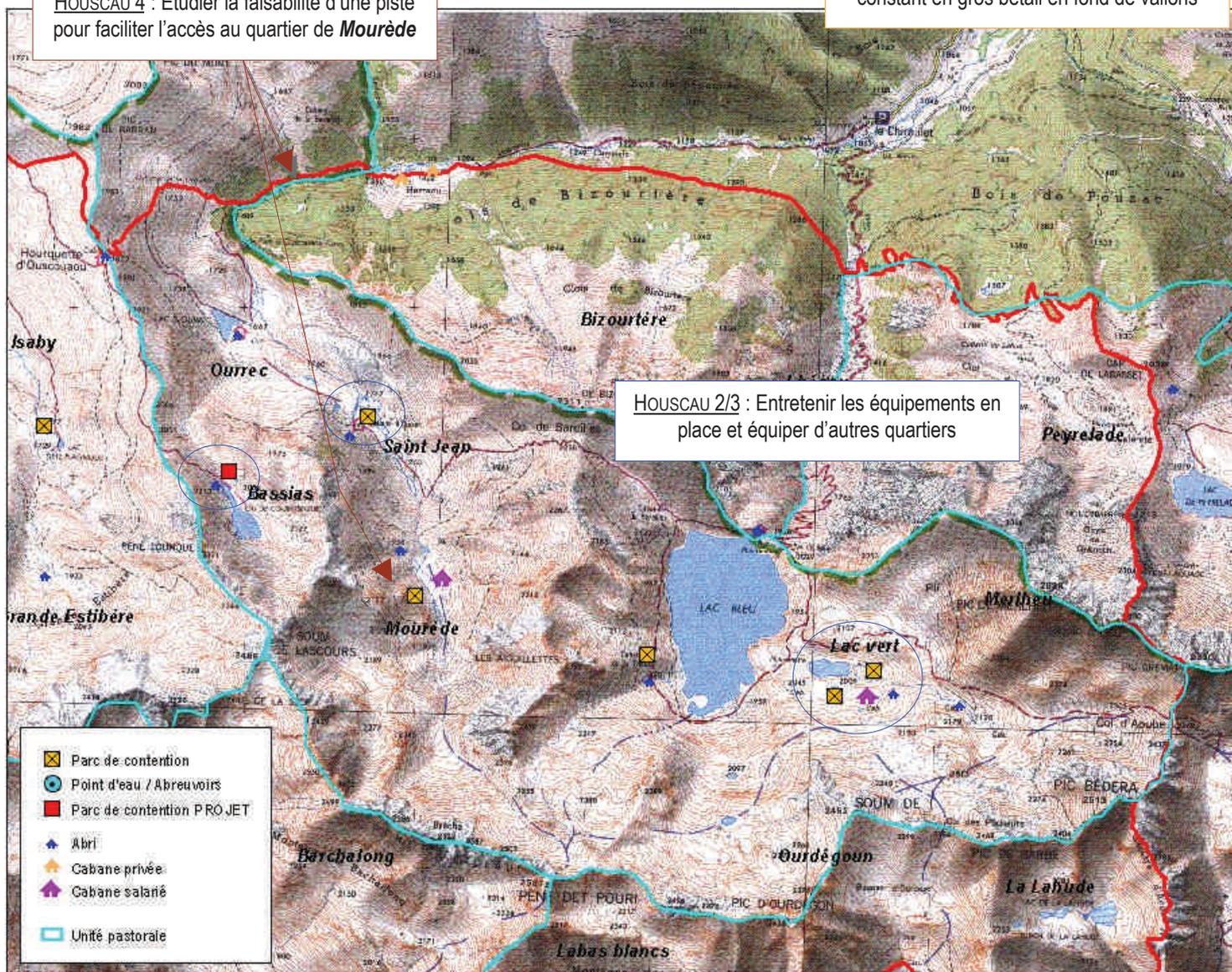
Estimation du coût global de l'action sur la durée du DOCOB

Euros HT

HOUSSCAU 4 : Etudier la faisabilité d'une piste pour faciliter l'accès au quartier de *Mourède*

HOUSSCAU 1 : Conserver un chargement constant en gros bétail en fond de vallons

HOUSSCAU 2/3 : Entretenir les équipements en place et équiper d'autres quartiers



Habitats**Gestion intégrée des habitats naturels et
des estives du territoire du Houscau****HOUSCAU****Priorité 1**

Contexte :	La Commission syndicale du Houscau gère sur le site 5 grands secteurs d'estive principaux : Lac Bleu, Lac vert, Mourède, Ourrec et Bassias. Ces estives sont assez accessibles, déjà bien équipées et présentent une bonne qualité fourragère. Cette dernière s'étant nettement améliorée depuis une dizaine d'années avec la réutilisation des quartiers du Lac bleu et de Mourède par de nouveaux troupeaux gardés. Il est probable que ce renforcement de la pression de pâturage sur les quartiers hauts ait contribué à contenir la progression des ligneux (rhododendron, myrtille) sur les pelouses voire à réouvrir certains milieux de landes.
-------------------	---

Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>*Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>*Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-434 Pelouses mésoxérophiles à <i>Festuca gautieri</i> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i>
Objectifs :	<p>Pérenniser la gestion dynamique du territoire menée actuellement.</p> <p>Continuer à adapter les équipements pour faciliter le travail des éleveurs et compenser les handicaps des quartiers les plus éloignés.</p> <p>Préserver la ressource fourragère sur le long terme.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Gestion équilibrée des effectifs × Entretien et/ou renforcer les équipements en place × Equiper d'autres quartiers
Pratiques actuelles :	<i>Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive</i>
Périmètre d'application :	Ensemble des territoires gérés par la Commission Syndicale du Houscau sur le site correspondant à l'Unité pastorale n° 79 <i>Cf. carte</i>

Descriptif des engagements :

Mesure HOUSCAU 1	Maintenir une pression pastorale équilibrée
<p>⇒ Conserver les niveaux d'occupation actuelle de l'espace <u>sans augmenter le chargement en gros bétail</u> pour ne pas accentuer l'impact des fortes pressions de pâturage sur les fonds de vallons (milieux sensibles).</p>	

Mesure HOUSCAU 2	Entretenir les équipements en place et équiper d'autres quartiers
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aménagement d'un parc bovin au lac vert Restaurer le couloir d'entrée Le transformer en un <u>parc mixte ovin/bovin</u> Aménager un <u>pédiluve</u> ⇒ Aménagement d'un parc mixte de Saint Jean Restaurer le couloir d'entrée ⇒ Aménagement d'un parc ovin à Bassias à aménager ⇒ Clôtures de protection pour les bovins sur les crêtes de Bizourtère et vers le Col de Bareilles Achat de matériel pour remplacer l'ancienne clôture (fils, piquets et poste d'alimentation électrique)

Mesure HOUSCAU 3	Conforter la répartition et la fonctionnalité des cabanes sur le site
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir d'aménager la cabane du Lac vert

Mesure HOUSCAU 4	Faciliter l'accès aux quartiers éloignés
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etudier la faisabilité d'un prolongement de la piste menant actuellement au Haraou pour réduire les temps d'accès à l'estive de <u>Mourède</u> Cf. <i>carte</i> ⇒ Mesurer les coûts directs et induits d'un tel projet ainsi que son intégration dans le paysage. ⇒ Prévoir la fermeture de la piste à partir du Haraou

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Commission Syndicale du Houscau
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale sauf pour Houscau 3 ? ?
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale sauf pour Houscau 3 ? ?
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	?? ?
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, pérennité de l'occupation de l'espace (effectifs)

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

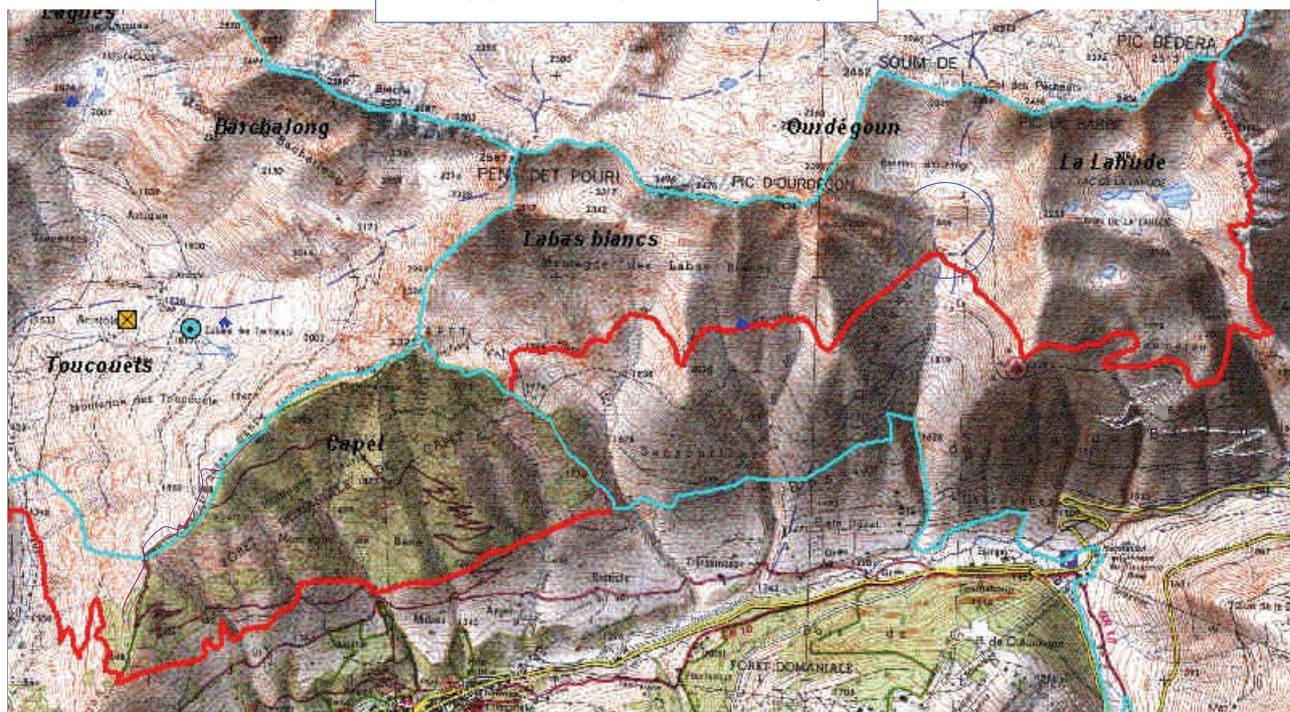
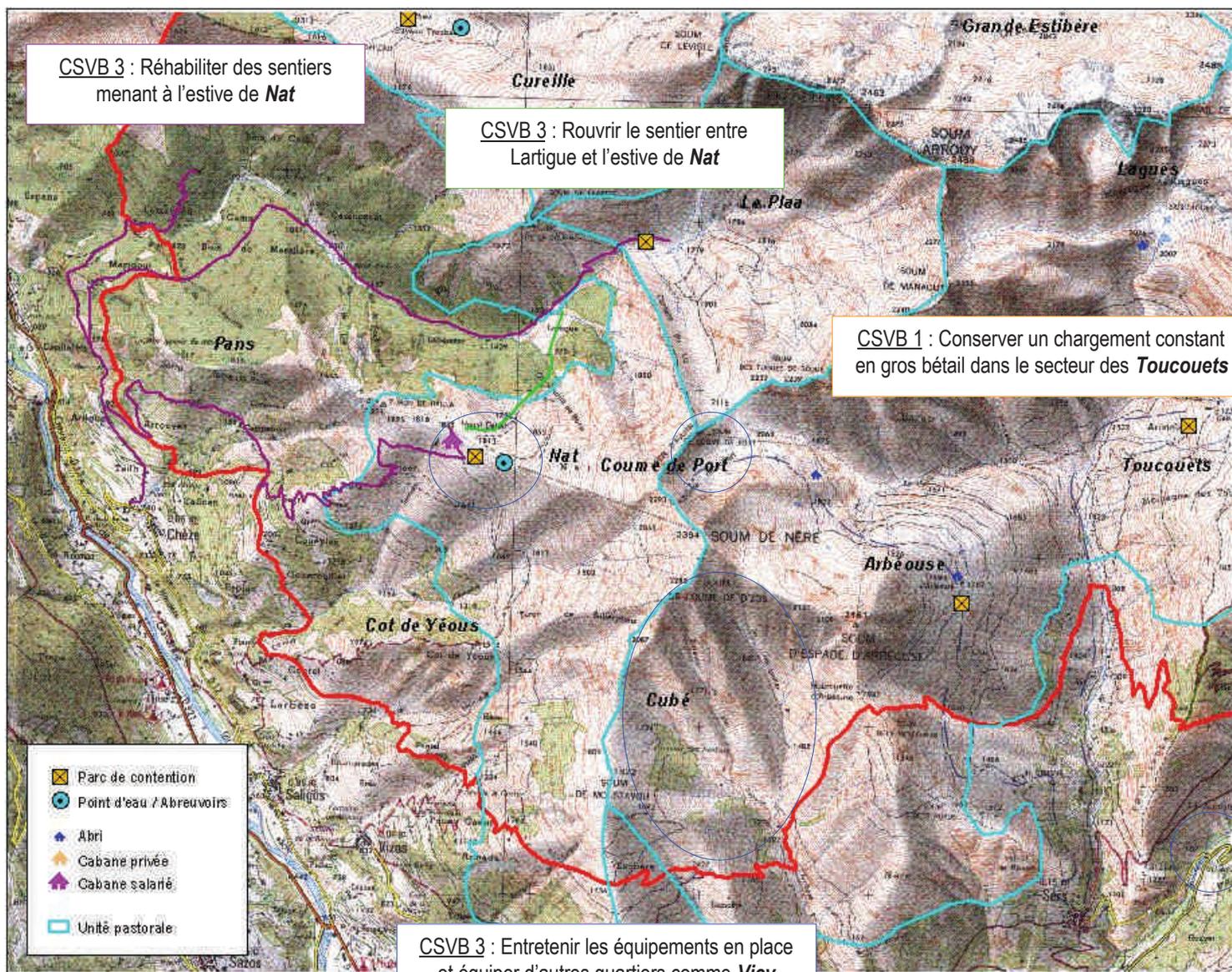
Groupe de travail 11 décembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
HOUSCAU	2a – Parc bovin Lac vert + pédiluve	8 - 10 000 euros	Coût total de l'action > 50 000 euros
	2b – Parc mixte St Jean	8 - 10 000 euros	
	2c – Parc ovin Bassias	10 000 euros	
	2d – Clôture de protection	> 2 000 euros hors coût de la main d'œuvre pour la pose	
	3 – Cabane du Lac vert	> 10 000 euros	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l'aide correspondante n'est pas connue, est estimé à partir d'un "recueil" départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.



Habitats**Gestion intégrée des habitats naturels et
des estives du territoire de la Vallée de Barèges****CSVB****Priorité 1**

Contexte :	<p>La Commission syndicale de la vallée de Barèges gère sur le site 4 grands secteurs d'estive: les Labas blancs, les Toucouets, la montagne de Viey et le quartier de Nat.</p> <p>Après une période de déclin affectant différents quartiers, l'ensemble de ce territoire a progressivement retrouvé une activité pastorale conséquente. Seul le vallon de Viey a continué à perdre des effectifs et se retrouve aujourd'hui dans une situation de déprise préoccupante.</p> <p>En partie basse les zones d'estive sont souvent en continuité avec des parcelles privées. Beaucoup de ces anciens prés de fauche sont aujourd'hui en voie d'abandon, du fait de la difficulté des accès et des conditions d'exploitation (pente, inadéquation des bâtiments). Ces zones intermédiaires s'embroussaillent rapidement : outre l'impact paysager et la disparition d'habitats d'intérêt communautaire, cette évolution accentue le risque d'incendie à proximité des villages.</p>
Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>*Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>*Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-422 Pelouses à Elyne <p>Landes montagnardes à <i>Vaccinium myrtillus</i> (CB 31-215 / UE 4030)</p> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i> → CB 31-44 Landes à Camarine et Myrtille → CB 31-491 Landines à <i>Dryas octopetala</i>
Objectifs :	<p>Pérenniser l'activité pastorale actuelle et faciliter l'accueil de nouveaux troupeaux sur les quartiers présentant des disponibilités fourragères.</p> <p>Continuer à adapter les équipements pour faciliter le travail des éleveurs, aménager les secteurs non équipés.</p> <p>Préserver la ressource fourragère sur le long terme.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Gestion équilibrée des effectifs × Entretien et/ou renforcer les équipements en place × Equiper d'autres quartiers
Pratiques actuelles :	Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive
Périmètre d'application :	Ensemble des territoires gérés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges sur le site correspondant à l'Unité pastorale n° 79 Cf. carte

Descriptif des engagements :

Mesure CSVB 1	Maintenir une pression pastorale équilibrée
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver les niveaux d'occupation actuelle de l'espace <u>sans augmenter le chargement en gros bétail</u> dans le secteur des Toucouets pour ne pas accentuer l'impact des fortes pressions de pâturage sur la ressource présente. ⇒ Maintenir ou renforcer les effectifs ovins sur les hauts de versants et les secteurs pentus (Nat, Coume de Port, Laguës, Barchalong, Capet, Ourdégoun). Intégrer éventuellement de nouveaux troupeaux sur les secteurs présentant des disponibilités fourragères. <p>Le chargement actuel en bovin et les dates de montées (début juin) semblent avoir un impact positif sur la fougère aux Toucouets et les troupeaux ovins sur la stabilité des landes ouvertes et des formations à Asphodèles sur les versants. Ce qui permet de conserver dans un état favorable les milieux de pelouses présents dans ces secteurs.</p>

Mesure CSVB 2	Piste du Capet
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Clarifier le statut de la piste du Capet afin d'en réglementer l'usage et de déterminer les responsabilités respectives (commune, CSVB, RTM) lors de l'utilisation de cet accès par les parapentistes, éleveurs et autres usagers. ⇒ Passer une convention, le cas échéant, pour définir les modalités d'entretien de l'accès aujourd'hui assuré par la commune de Sers.

Mesure CSVB 3	Entretien des équipements en place Equiper et sécuriser d'autres quartiers
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Installation d'abreuvoirs à Ourdégoun près du captage existant ⇒ Aménagement d'un parc de contention ovin à Ourdégoun à proximité de la piste du Capet ⇒ Enlèvement de la clôture RTM du Capet <ul style="list-style-type: none"> Démonter la clôture Exporter le matériel démonté (fils, piquets) ⇒ Aménagement d'un abri à sel à Coume de Port <ul style="list-style-type: none"> <i>Projet prévu au programme prévisionnel de travaux 2007 de la CSVB</i> ⇒ Aménagement d'un impluvium sur l'estive de Nat pour palier au manque d'eau durant les années sèches sur ce quartier doté d'un captage qui se tarit assez vite. ⇒ Réouverture du sentier entre Lartigue et Nat afin de sécuriser la ressource en eau pour les troupeaux de Nat - Réflexion à mener avec la commune de Chèze <i>Cf carte</i> ⇒ Aménagement d'un parc bovin démontable permettant de charger et décharger les animaux qui transhumant sur l'estive des Toucouets. [Nota : localisation au niveau d'un délaissé routier appartenant au Conseil Général à proximité de la RD 918 – hors périmètre Natura 2000] ⇒ Restauration des sentiers menant à l'estive de Nat

Mesure CSVB 4	Devenir de la montagne de Viey
<p>Mesure 4a : Soutenir les projets pour l'entretien des zones intermédiaires situées hors du site Natura 2000 mais en lien direct avec la réutilisation des zones hautes</p> <p>Mesure 4b : Poursuivre l'animation foncière du secteur Mise en place d'une AFP entre propriétaires des granges de la zone intermédiaire</p> <p>Mesure 4c : Aménager la montagne de Viey pour permettre la réutilisation des quartiers hauts</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir la construction d'une cabane pouvant servir à un berger salarié à proximité du seul point d'eau du secteur (Fontaine d'Arribats) ⇒ Aménager un parc de contention mixte ⇒ Aménager le point d'eau d'Arribats ⇒ Réaliser un accès qui suivrait le tracé du sentier actuel menant aux granges de Lias et de Saint Pé 	

Mesure CSVB 5	Maîtriser la dynamique des ligneux en zone intermédiaire (anciens prés et bas d'estives)
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etablir, en lien avec la Commission Locale d'Ecobuage du canton de Luz, un programme de feux pastoraux maîtrisés sur les zones intermédiaires et bas d'estives. ⇒ Mettre en œuvre une animation foncière pour pouvoir réaliser des projets à dimension collective sur des terrains privés (accès, clôtures, aménagement de points d'eau, accueil d'animaux en intersaison) 	

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Commission Syndicale de la Vallée de Barèges
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale pour les mesures 3, 4 partie et 5
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	???
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, pérennité de l'occupation de l'espace (effectifs)

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail 12 décembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

MESURES		Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
CSVB	3a – Abreuvoirs Ourdégoun	< 5 000 euros	<p>Coût total de l'action > 300 000 euros</p> <p><i>dont plus de 100 000 euros à prévoir pour la montagne de Viey</i></p>
	3b – Parc ovin Ourdégoun	> 30 000 euros	
	3c – Clôture Capet	Travaux et coûts pris en charge par les services RTM sur des financements du Ministère de l'Agriculture	
	3d – Abri sel Coume de Port	6 à 7 000 euros chiffrage CSVB	
	3e – Impluvium Nat	> 10 000 euros chiffrage CSVB	
	3f – Sentier Lartigue/Nat	<i>A estimer</i>	
	3g – Parc bovin amovible	<i>A estimer</i>	
	3h – Sentiers Estives Nat	Estimation CSVB : > 7 000 euros	
	4 – Montagne de Viey	> 100 000 euros hors coût de l'embauche d'un berger salarié	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l'aide correspondante n'est pas connue, est estimé à partir d'un "recueil" départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.

Habitats**Gestion intégrée des habitats naturels et
des estives du territoire de la commune de Chèze****CHEZE****Priorité 1**

Contexte :	<p>Le territoire du « Plaa de Chèze » est un quartier isolé et qui présente de nombreux handicaps (accès, relief accidenté, absence d'équipements). Cette estive n'a pas été utilisée pendant plusieurs années. Depuis l'été 2006, des éleveurs de brebis des Pyrénées Atlantiques louent ce quartier et transhument avec un troupeau de près de 1000 brebis manech. Un engagement réciproque a été pris entre ces éleveurs, organisés en groupement pastoral, et la commune, pour une durée de 5 ans. Un parc de contention, financé par la commune, a été aménagé pour cette première saison d'estive mais le niveau d'équipement demeure insuffisant.</p> <p>L'estive offre un bon potentiel fourrager avec des secteurs à forte valeur pastorale mais aussi des secteurs de landes, sur lesquels un pâturage serré peut contribuer à inverser la dynamique de fermeture.</p>
-------------------	--

Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210) *Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230) *Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230) Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030) Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060) → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i></p>
Objectifs :	<p>Pérenniser l'activité pastorale sur le quartier Contenir la fermeture du milieu voire réouvrir certains secteurs</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Continuer d'équiper le quartier ✕ Maintenir le chargement actuel
Pratiques actuelles :	<p><i>Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive</i> Le groupement pastoral a signé un contrat d'Agriculture Durable (CAD) qui l'engage à utiliser le quartier pendant une durée de 5 ans avec un troupeau gardé.</p>
Périmètre d'application :	Plaa de Chèze – Unité pastorale n° 60a

Descriptif des engagements :

Mesure CHEZE 1	Equiper le Plaa de Chèze
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construction d'une cabane pour le berger en lieu et place des ruines existantes ⇒ Aménagement d'un captage d'eau en amont de la cabane 	

Mesure CHEZE 2	Aménager l'accès au quartier
⇒ Elargir, sécuriser le sentier des gorges de Chèze.	

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Commune de Chèze (équipements) / CSVB (sentier)
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	???
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, pérennité de l'occupation de l'espace (effectifs)

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

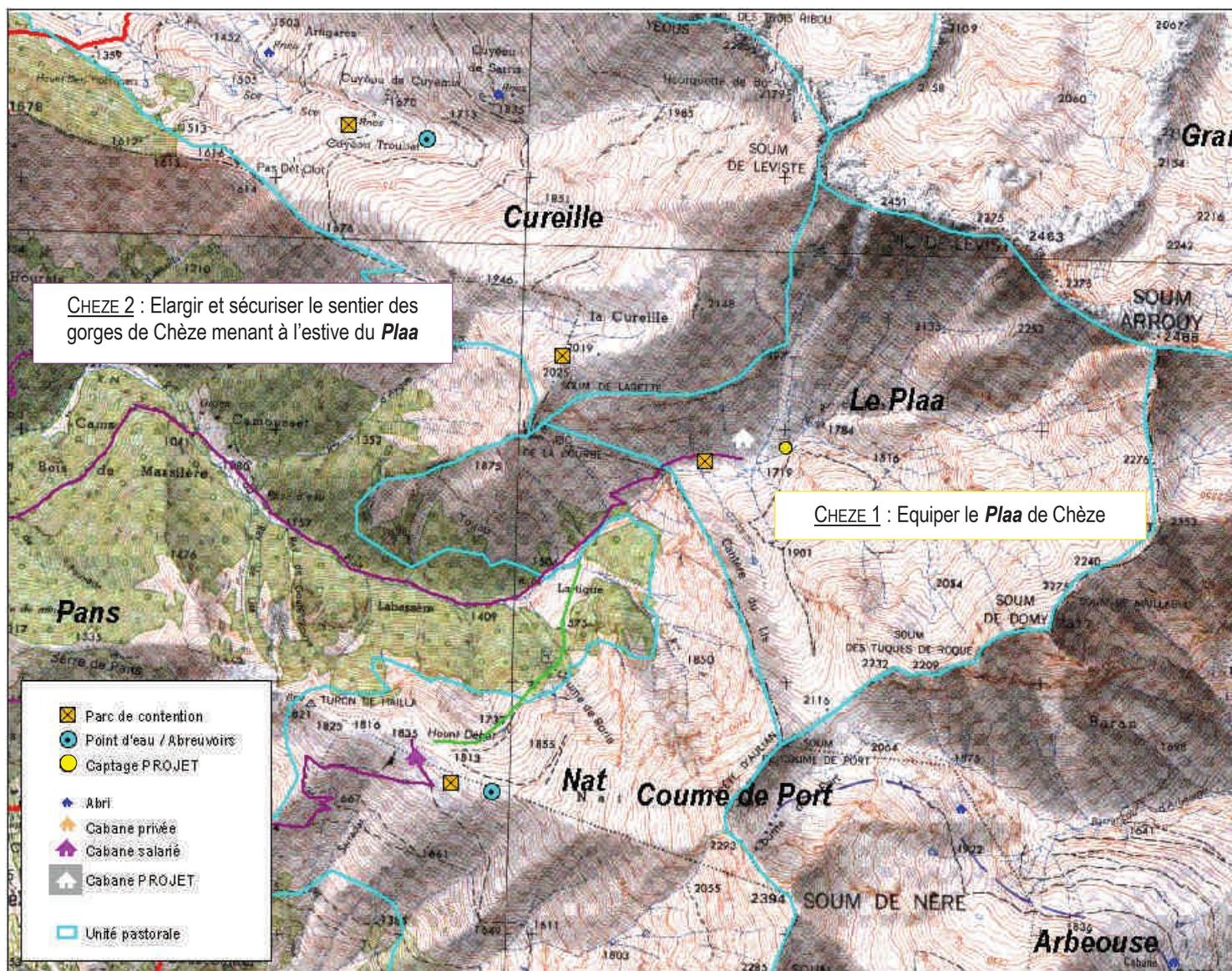
Groupe de travail 20 décembre 2006 et entretiens individuels

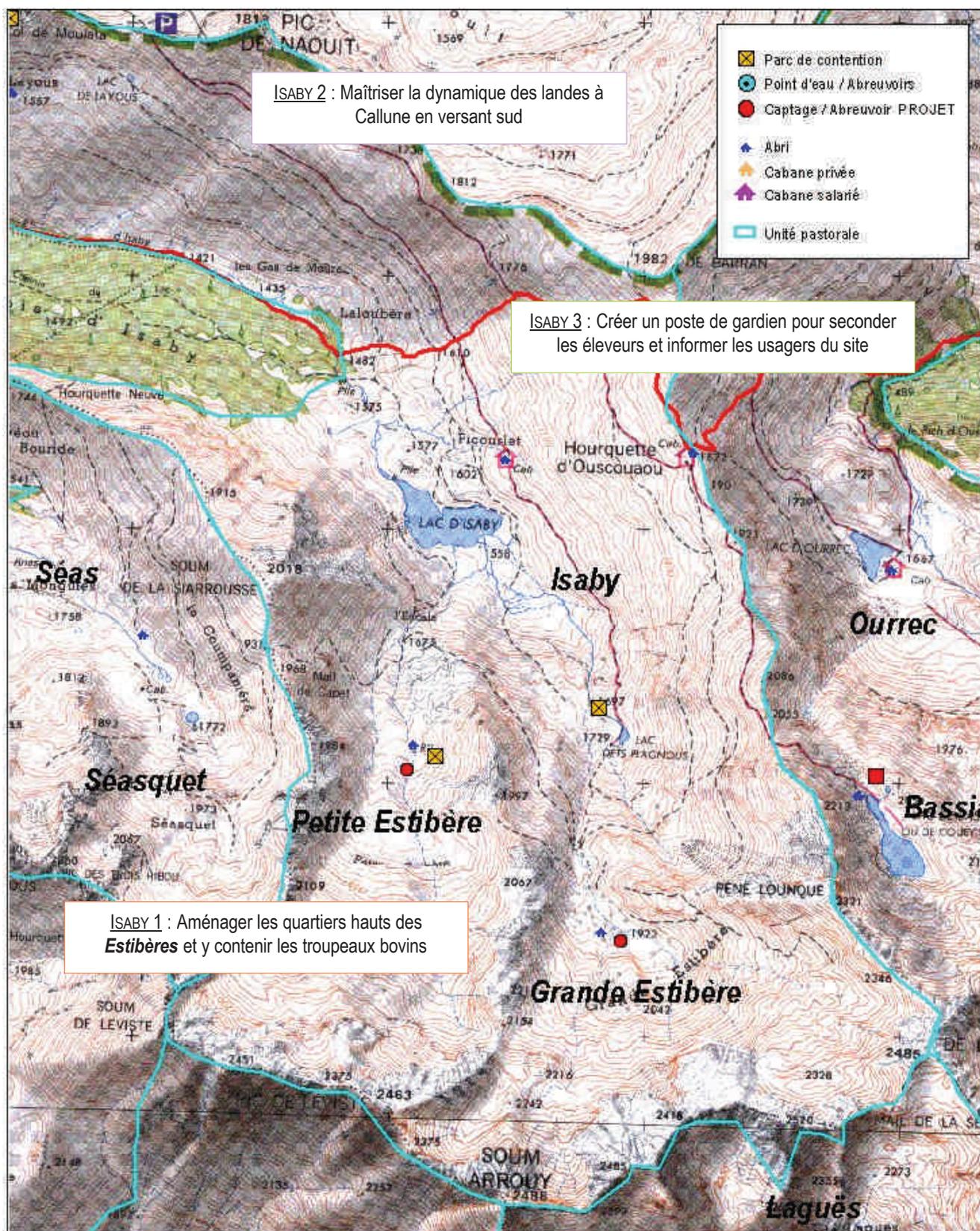
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

CHEZE	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	Coût total de l'action > 100 000 euros
	1a – Cabane	100 000 euros	
1b - Captage	< 10 000 euros		
2 - Sentier	Estimation CSVB : > 13 000 euros		

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l'aide correspondante n'est pas connue, est estimé à partir d'un "recueil" départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.





Habitats**Gestion intégrée des habitats naturels et
des estives du territoire du groupement pastoral d'Isaby****ISABY****Priorité 1**

Contexte :	<p>Le groupement pastoral gère un territoire débordant largement des limites du site (Hautacam) ; au sein du site, 3 quartiers sont concernés : petite et grande Estibère, Isaby. Ces estives sont bien équipées, accessibles et de bonne qualité fourragère.</p> <p>Ces estives sont aussi un lieu de forte fréquentation touristique ; la cohabitation entre les différents usagers est un des enjeux de la gestion de ce territoire. La maîtrise des dynamiques de végétation à travers le maintien de pratiques traditionnelles de brûlage sur les landes à callune (« broc ») couplée à une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble des secteurs fait également partie des priorités de gestion.</p>
Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>*Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>*Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-422 Pelouses à Elyne <p>Prairies de fauche de basse altitude (CB 38-2 / UE 6510)</p> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i>
Objectifs :	<p>Pérenniser l'activité pastorale sur les quartiers</p> <p>Maintenir le chargement actuel dans les parties hautes et préserver les milieux humides sensibles autour du lac d'Isaby</p> <p>Contenir la fermeture des landes à callune</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Aménager des points d'eau et des clôtures pour fixer les troupeaux bovins sur les Estibères × Maîtriser la dynamique des landes à callune sur le versant d'Isaby × Créer un poste de gardien
Pratiques actuelles :	<i>Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive</i>
Périmètre d'application :	Unités pastorales n° 57

Descriptif des engagements :

Mesure ISABY 1	Aménager les quartiers hauts des Estibères
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réalisation de 2 captages et installation d'abreuvoirs au niveau des cabanes des petite et grande Estibères ⇒ Clôtures de contention pour les bovins au bas des 2 Estibères - Achat de matériel et main d'œuvre ⇒ Aménagement à prévoir dans les cabanes (couchages, annexes techniques)

Mesure ISABY 2	Maîtriser la dynamique des landes à callune
⇒ Etablir, en lien avec la Commission Locale d'Ecobuage, un programme de feux pastoraux maîtrisés sur les landes à callune du versant d'Isaby.	

Mesure ISABY 3	Créer un poste de gardien
⇒ Embaucher un garde « valléen » pour soutenir l'ensemble des éleveurs dans des missions de : <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des troupeaux en estive - Installation et maintenance des divers équipements - Information des usagers du site et soutien au contrôle du respect de la réglementation en vigueur 	

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Groupement pastoral d'Isaby
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	???
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, pérennité de l'occupation de l'espace (effectifs) Planification des feux

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail 20 décembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
ISABY	1a - captages	> 10 000 euros	Coût total de l'action > 20 000 euros
	1b - Clôtures	> 2 000 euros hors coût de la main d'œuvre pour la pose	
	1c - Cabanes	<i>A évaluer</i>	
	3 - Gardien	Evaluation dossier 2005	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Habitats**Gestion intégrée des habitats naturels et
des estives du territoire du groupement pastoral de Villelongue****VILLELONGUE****Priorité 1**

Contexte :	<p>Le groupement pastoral de Villelongue gère 2 unités pastorales sur le site : Séas et Bas Léviste. Ces deux unités sont de bonne qualité fourragère et d'accès aisé. Elles accueillent essentiellement des troupeaux bovins locaux. Quelques ovins pâturent les pentes et hauts de versants.</p> <p>Le secteur Bas - Léviste, géré collectivement par les utilisateurs du Groupement Pastoral, est globalement bien équipé et le chargement semble équilibré. Seules les zones de forte pente, dont l'accès est réservé aux ovins, souffrent d'une pression de pâturage insuffisante.</p> <p>Le secteur Séas, du fait d'une situation foncière complexe, est encore insuffisamment équipé.</p> <p>Du fait de l'altitude modérée, la dynamique de végétation est assez perceptible surtout dans les zones de lisière (bas du quartier de Séas) et les zones de forte pente (<i>Yéous</i>).</p>
-------------------	---

Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>*Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>*Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-434 Pelouses mésoxérophiles à <i>Festuca gautieri</i> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i>
Objectifs :	<p>Pérenniser la gestion du territoire menée actuellement</p> <p>Contenir la dynamique des ligneux</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Continuer à équiper les quartiers notamment Séas × Maintenir un chargement équilibré entre les parties hautes et basses des quartiers × Rouvrir certains quartiers bien embroussaillés
Pratiques actuelles :	<i>Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive</i>
Périmètre d'application :	Unités pastorales n° 58 et 59

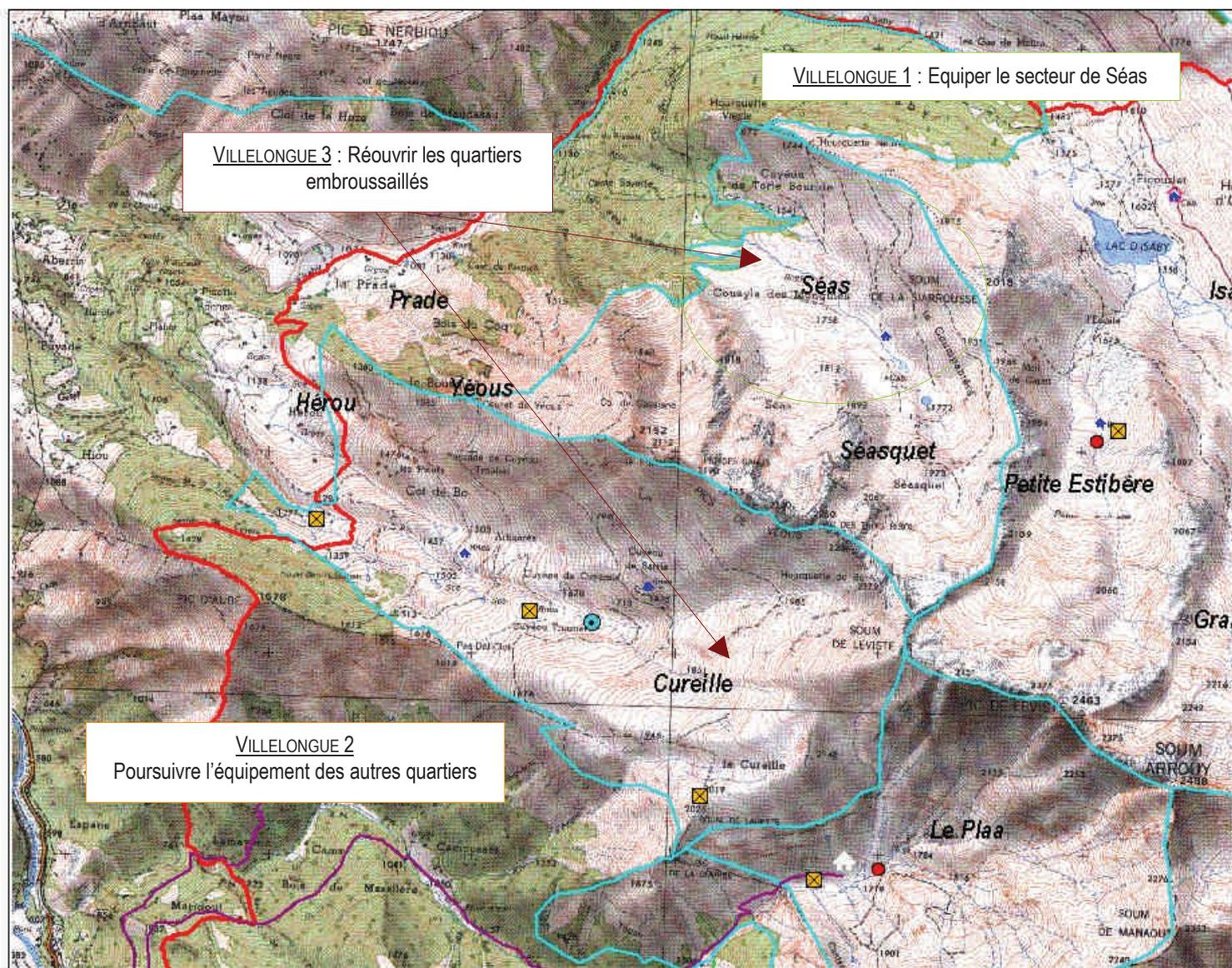
Descriptif des engagements :

Mesure VILLELONGUE 1	Equiper le quartier de Séas
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place d'un parc de contention pour les bovins ⇒ Aménagement d'une cabane (Secteur Séasquet) ⇒ Clôtures de contention pour les bovins au bas et en bordure de l'estive sous le Pic de Gahus - Achat de matériel et main d'œuvre ⇒ Réalisation d'un captage de la source de Séasquet et aménagement de bassins ⇒ Réaménagement le passage canadien sur la piste d'Isaby en amont de la Prade (clôtures latérales)

Mesure VILLELONGUE 2	Continuer l'aménagement des autres quartiers
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aménagement à prévoir dans les cabanes (couchages, annexes techniques) – Sarris et Artigarès ⇒ Agrandissement de l'abreuvoir d'Angous ⇒ Clôtures de contention pour les bovins au bas et en bordure de l'estive - Achat de matériel et main d'œuvre ⇒ Etudier la faisabilité de la mise en place d'un point d'eau (Impluvium, bassins,...) pour contenir les lus profond et plus frais, le milieu est alors

Mesure VILLELONGUE 3	Réouvrir les quartiers embroussaillés
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir des réouvertures en mosaïques par brûlage et/ou débroussaillage <p>Les quartiers concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séas en sortie de bois et versant Isaby –(rhododendron, genévriers, bruyère arborescente) - Partie haute du Bas Léviste – Cureille (genévriers) <p><i>Il conviendra de prévoir un coupe feu pour protéger le bois d'Isaby au préalable des brûlages dans le bas du quartier de Séas.</i></p>

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Groupement pastoral de Villelongue, communes d'Artalens Soin, Ayros Arboux
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale



Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	???
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, pérennité de l'occupation de l'espace (effectifs) Planification des feux, des travaux de débroussaillage

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail 20 décembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
VILLELONGUE	1a – Parc bovin Séas	< 10 000 euros	Coût total de l'action > 130 000 euros
	1b – Cabane Soin ou Séasquet	100 000 euros	
	1c – Clôtures Séas	> 2 000 euros hors coût de pose	
	1d – Captage / Bassins Séasquet	> 5 000 euros	
	1e – Passage canadien	<i>A estimer</i>	
	2a – Cabanes Sarris / Artigarès	<i>A estimer</i>	
	2b – Abreuvoir Angous	< 10 000 euros	
	2c - Clôtures	> 2 000 euros hors coût de pose	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l'aide correspondante n'est pas connue, est estimé à partir d'un "recueil" départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.

Habitats	Gestion intégrée des habitats naturels et des estives de la partie Nord du site	BAGNERES
		BEAUDEAN
		Priorité 1

Contexte :	<p>Le site « Lac Bleu – Léviste » recoupe, dans sa partie Nord, l'estive de Peyrelade, le vallon du Lhécou, en aval du déversoir du Lac Bleu, et le versant Nord du Pic de Bizourtère. La situation foncière est complexe et le groupement pastoral de Bagnères - Beaudéan ne gère qu'une partie de ce territoire, rattachée à l'unité pastorale « Peyrelade » (environ 50% de la surface incluse dans le périmètre Natura 2000).</p> <p>Les quartiers compris dans les limites du site souffrent dans leur ensemble d'une pression de pâturage insuffisante, qui affecte plus particulièrement les pentes rocailleuses réservées aux ovins et aux caprins, et qui se manifeste par une densification des landes à rhododendron ou à callune et par une remontée des lisières boisées. Sur Bizourtère la déprise a atteint une situation d'abandon qui paraît aujourd'hui difficilement réversible.</p>
-------------------	---

Habitats concernés :	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210) *Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230) *Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230) Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140) Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-434 Pelouses mésoxérophiles à <i>Festuca gautieri</i> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030) Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i>
Objectifs :	<p>Consolider l'activité pastorale sur l'estive de Peyrelade en améliorant les conditions de travail Faciliter l'intégration de nouveaux troupeaux ovins sur la partie ouest de Peyrelade et le vallon du Lhécou en équipant ces quartiers et en facilitant l'accès et la circulation des animaux (capacité : 1 troupeau gardé de 400 à 600 têtes ou 2 troupeaux de 150 à 300 têtes)</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Entretien et renforcer les équipements en place × Accueillir de nouveaux troupeaux ovins × Palier aux incidents de noyade de bovins dans la montée du lac bleu
Pratiques actuelles :	<i>Cf. fiche de présentation des secteurs d'estive</i>
Périmètre d'application :	Unités pastorales

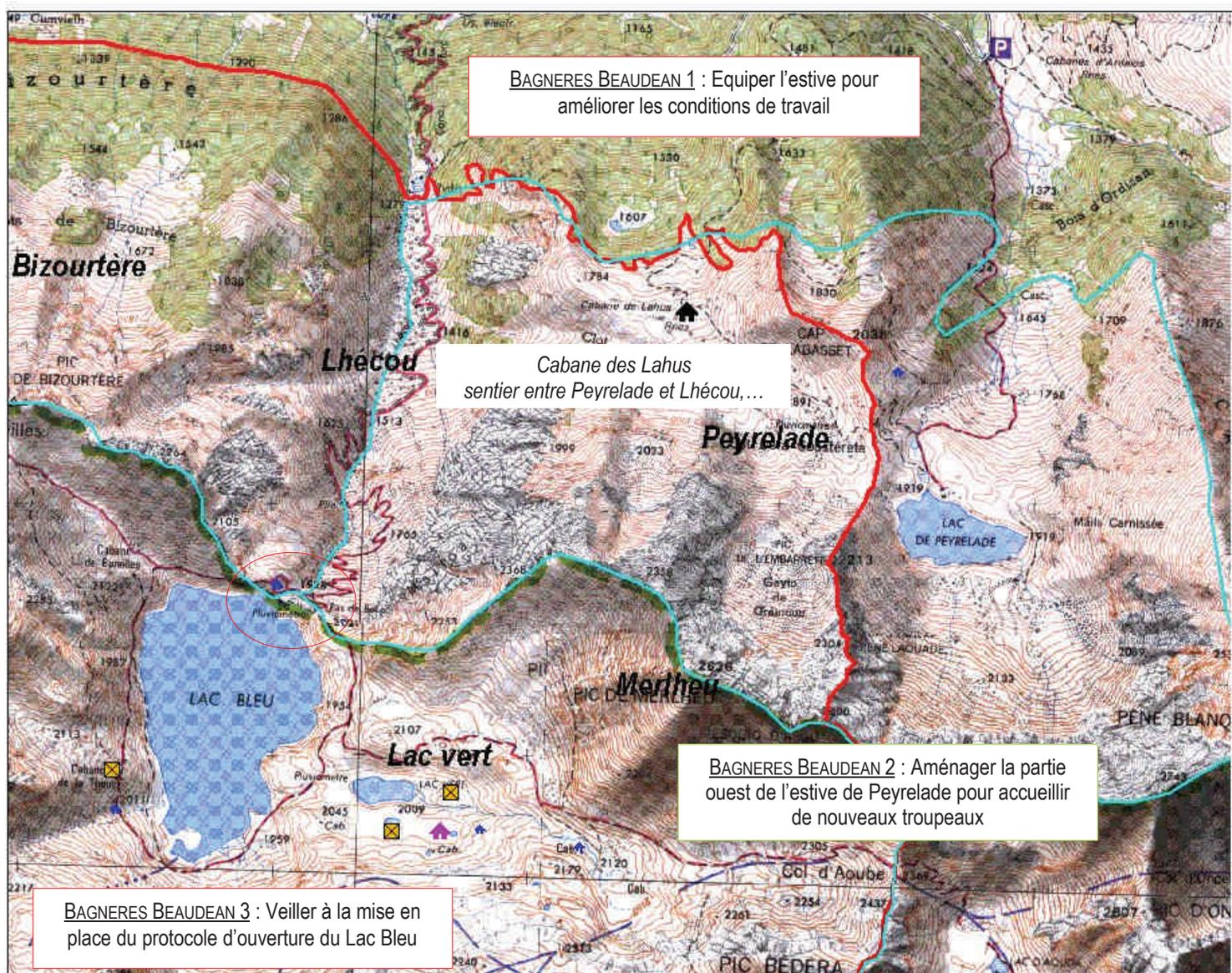
Descriptif des engagements :

Mesure BAGNERES BEAUDEAN 1	Equiper l'estive pour améliorer les conditions de travail
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aménagement d'un parc de contention mixte en partie haute de l'estive ⇒ Aménagement du parc de tri et de chargement de l'Haya (utilisation commune avec le quartier voisin d'Aouet – hors périmètre Natura 2000) - Agrandir et adapter le parc 	

Mesure BAGNERES BEAUDEAN 2	Aménager la partie ouest de l'estive de Peyrelade pour accueillir de nouveaux troupeaux ovins
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Restauration de l'ancienne cabane pastorale des Lahus (Simple abri ou cabane de berger dans le cas de l'arrivée de nouveaux troupeaux) ⇒ Aménagement d'un parc de contention mixte dans le vallon du Lhécou (montée Lac Bleu) ⇒ Restauration du sentier entre l'estive de Peyrelade et le vallon du Lhécou (via le bois de Pouzac) 	

Mesure BAGNERES BEAUDEAN 3	Palier aux incidents de noyade dans la montée du Lac bleu
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Veiller à la mise en place du protocole d'ouverture des vannes du Lac bleu proposé par la Mission InterServices de l'Eau (MISE) cf. <i>pièce jointe ou annexe n° X</i> 	

Nature de l'action :	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Groupement pastoral de Bagnères Beaudéan
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Travaux d'amélioration pastorale
Montant de l'aide :	?? 80% ??
Outils financiers :	Crédits d'amélioration pastorale
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	???
Indicateurs de suivi :	Equipements réalisés, nombre de contact entre la MISE et les éleveurs



Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d’entretiens

Groupe de travail 6 novembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

BAGNERES BEAUDEAN	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	Coût total de l’action > 120 000 euros
	1a – Parc mixte Peyrelade	8 – 10 000 euros	
	1b – Parc mixte Haya	5 – 10 000 euros	
	2a – Cabane des Lahus	30 - 100 000 euros	
	2b – Parc mixte Lhécou	5 – 10 000 euros	
	2c – Sentier Peyrelade - Lhécou	> 3 000 euros	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l’aide correspondante n’est pas connue, est estimé à partir d’un “recueil” départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.

Habitats**Gestion des milieux par l'activité pastorale - HELIPORTAGE****HELIPORT****Priorité 1**

Contexte :	Le site présente un ensemble d'estives de bonne qualité fourragère et globalement assez accessibles. Cependant, la nécessité de monter le sel et le petit matériel (produits sanitaires, clôtures...) à dos d'homme rend les secteurs éloignés moins attractifs et tend à concentrer l'activité sur les quartiers bas. L'acheminement de ces produits en début de saison par hélicoptère permettra de rendre le travail des éleveurs moins pénible, de leur faire gagner du temps et donc de réduire significativement les handicaps liés à l'éloignement et au dénivelé.
-------------------	---

Habitats concernés :	Ensemble des habitats de landes et de pelouses Cf. Fiche HOUSCAU, CSVB, ...
Objectifs :	Soutenir financièrement les gestionnaires pastoraux du site dans leurs opérations d'héliportage
Stratégies	✕ Regrouper les opérations d'héliportage pour diminuer les coûts de chaque gestionnaire
Pratiques actuelles :	Chaque gestionnaire pastoral gère ou non les héliportages sur son territoire selon les moyens humains et financiers auxquels il peut prétendre (mesures d'accompagnement « Ours », fonds propres,...)
Périmètre d'application :	Ensemble des estives du site Cf. carte

Descriptif des engagements :

Mesure HELIPORT	Héliportages de début de saison
⇒	Planifier des opérations d'héliportage sur tous les secteurs pastoraux du site pour approvisionner chaque quartier en sel, matériel et nourriture pour les bergers.

Nature de l'action :	Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage :	Chaque gestionnaire pastoral du site
Partenariat	CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	???
Montant de l'aide :	?? 100% ??
Outils financiers :	???
Durée de mise en œuvre :	Une fois par an pendant 6 ans ou tous les 2 ans
Objets de contrôles :	???

Indicateurs de suivi :	Hélicoptages réalisés, quantité de sel et de matériel hélicopté, nombre d'estive et d'éleveurs concernés
-------------------------------	--

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail 11,12 et 20 décembre 2006 et entretiens individuels

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	Coût total de l'action > 10 000 euros
HELIPORT	Rotation hélicoptère, achat big bag, main d'œuvre locale, fût de conditionnement du sel	> 1 500 euros / an	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Le coût des mesures, quand le montant de l'aide correspondante n'est pas connue, est estimé à partir d'un "recueil" départemental élaboré sur la base de travaux effectués. Les prix sont très variables; une fourchette de coût est donc indiquée mais le coût réel des travaux devra être évalué au cas par cas.

Habitats**Suivi de l'évolution des habitats au sein des estives**

VGTATION

Priorité 3

Contexte :	Les phases d'état des lieux et d'analyse du Docob ont permis de mettre en évidence des phénomènes de dynamique plus ou moins maîtrisables. Il reste à savoir quels impacts auront les mesures d'actions proposées et mises en place sur l'évolution de l'ensemble des milieux.
-------------------	--

Habitats concernés :	Ensemble des milieux de pelouses et de landes
Objectifs :	Suivre l'évolution des milieux agropastoraux d'intérêt communautaire et prioritaire du site par secteurs d'estive – Améliorer la connaissance en terme de pratiques pastorales à préconiser par type de milieu
Stratégies	✕ Suivi de la végétation et des indices d'évolution (dynamique, restauration, dégradation,...)
Périmètre d'application :	Tous les secteurs pastoraux recensés sur le site

Descriptif des engagements :

Mesure VGTATION	Protocoles de suivis de la végétation des estives
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place de transects permanents par secteur d'estive choisis de manière à pouvoir parcourir un grand nombre de types d'habitats différents. ⇒ Dans chaque type d'habitat, un relevé floristique sera effectué ainsi qu'une indication du degré de fermeture (quand il s'agit de landes). ⇒ Chaque changement d'habitat sera localisé avec la plus grande précision possible. ⇒ Une série de photographies pourra être effectuée dans les zones les plus caractéristiques (landes ouvertes, zone brûlée, lisière forestière) en prenant soin de noter les conditions et le lieu de la prise de vue. ⇒ En parallèle, des informations concernant l'activité pastorale (chargement, période de pâturage, type de troupeaux, mode de conduite,...) devront être compilées.

Nature de l'action :	Mesure de suivi des milieux naturels
Maîtrise d'ouvrage :	Structure animatrice, ONF, communes, CRPGE, Groupement pastoral, Commissions syndicales, soutien Conservatoire Botanique Pyrénéen
Modalité de l'aide :	Dossier de demande de subvention spécifique
Montant de l'aide :	100%
Outils financiers :	Europe, Région, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	Surfaces suivies

Indicateurs de suivi :	Relevés floristiques, photographies
------------------------	-------------------------------------

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

MESURE	DESCRIPTION DU COUT ELEMENTAIRE	DETAIL DU COUT DE LA MESURE
VEGETATION	Mise en place des transects / 2 à 3 par secteur = 1j / secteur – Matériel – 2j de collecte données sur les pratiques – 1j de mise en forme des données	500 euros / secteur + 1500 euros HT collecte + bilan

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Habitats

**Suivre l'évolution d'essences forestières non autochtones
Favoriser l'implantation d'essences pyrénéennes dans les massifs
gérés à vocation de protection**

EPICEA

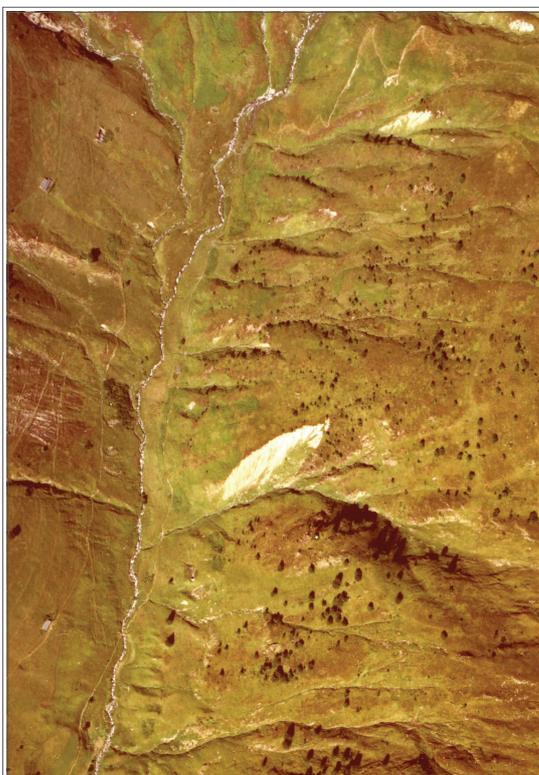
Priorité 3

Contexte :

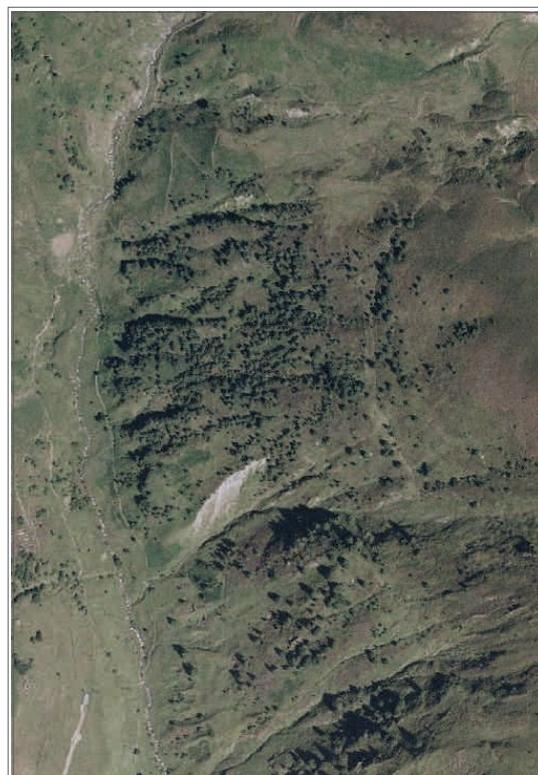
Des peuplements d'Epicéa ont été plantés en Forêt Domaniale du Capet (dans le site) et de l'Ayré (Hors site – rive gauche de la vallée de Barèges). Ils ont pour principale vocation de protéger le village de Barèges contre les avalanches, chutes de blocs et glissements de terrain. On s'aperçoit depuis quelques années que l'Epicéa, essence non autochtone des Pyrénées mais implanté dans le cadre de l'aménagement de la forêt en vue de stabiliser les sols auparavant très érodés, colonise d'autres versants notamment dans le Vallon du Bastan de Sers et tend à se substituer à des formations forestières plus locales (peuplement de pins sylvestres, hêtraies d'intérêt communautaire).

Cf comparaison sur photos aériennes 1978 – 2001 ci dessous

Année 1978

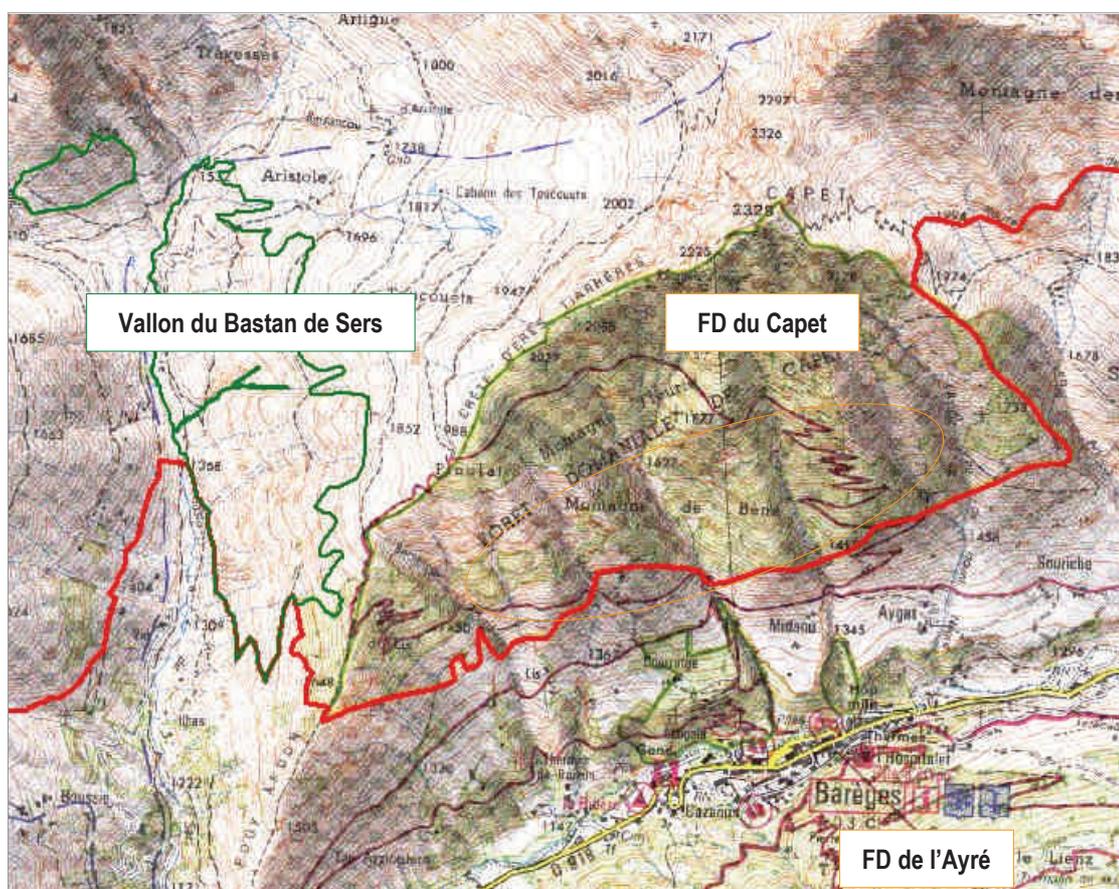


Année 2001



<p>Habitats concernés :</p>	<p><u>Habitats présents</u> : Pelouses à Brachypode (CB 34-332J / UE 6210) <u>Habitats potentiels</u> : Hêtraies calcicoles (CB 41-16 / UE 9150) ; Hêtraies acidiphiles (CB 41-12 / UE 9120) ; Forêts de pins de montagne à Pins à crochets (CB 42-4 / UE 9430)</p>
<p>Objectifs (long terme) :</p>	<p>Suivre voire limiter l'expansion de l'Epicéa, essence non autochtone au sein d'habitats d'intérêt communautaire Mettre en œuvre une alternative pour le renouvellement des peuplements de protection</p>

<p>Stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Suivre l'évolution spatio temporelle de l'implantation de l'Epicéa en dehors de la Forêt Domaniale du Capet et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire en place et en cours d'installation ✗ Adapter la gestion forestière pour ne pas favoriser la régénération de l'Epicéa au sein de la Forêt Domaniale du Capet et prévoir/favoriser l'implantation d'une autre essence (pin sylvestre et hêtre, sapin en accompagnement)
<p>Pratiques actuelles :</p>	<p>Aménagement forestier révisé en 2004 pour une durée de 15 ans. Les principaux objectifs sont la protection et un traitement en futaie irrégulière ; De nombreuses coupes d'Epicéa ont déjà été pratiquées en 2004 dans des parcelles situées hors du site ; la limitation de l'essence au sein de la FD du Capet est un objectif à long terme.</p>
<p>Périmètre d'application :</p>	<p>Forêt Domaniale du Capet, Vallon du Bastan de Sers Cf Carte ci dessous</p>



Descriptif des engagements :

Mesure EPICEA 1	Suivi de l'évolution de l'essence en versant sud
<p><u>Mise en place de placettes témoin de suivi comparatif en vallon de Bastan de Sers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Localiser au mieux les épicéas en place (GPS, marquage, recouvrement, ...) – Réaliser des relevés floristiques pour évaluer l'impact de la présence de l'essence sur les habitats en place ou en devenir – Noter et localiser les tâches de semis « indésirables » et les indices de régénération des habitats naturels d'intérêt communautaire forestier – Mettre en place un suivi photographique complémentaire 	

Mesure EPICEA 2	Limiter l'expansion de (ou éliminer) l'épicéa sur le versant sud
<p>Recours à la mesure D : <u>Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</u> (F27011) en fonction des premiers résultats du suivi et de l'évaluation de l'impact de l'essence sur la régénération des hêtraies.</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Couper manuellement les épicéas de petit à moyen diamètre – <i>Couper les grands arbres et semenciers</i> (en fonction des résultats du suivi – Mesure EPICEA 1) – Dévitaliser un certain nombre d'épicéas par annellation – <i>Etudes et frais d'experts</i> : Suivre l'évolution des arbres dévitalisés et la régénération <p><i>Les traitements chimiques des semis, rejets ou des souches seront proscrits.</i></p>	

Mesure EPICEA 3	Remplacer à moyen terme les peuplements d'Epicéa présents
<p>Favoriser autant que possible l'implantation du hêtre et du pin sylvestre en lieu et place des plantations d'Epicéa en réalisant de petites trouées et/ou accompagnées de plantations dans les 30 années à venir au sein de la FD du Capet. Les plants de hêtre et/ou de pins sylvestres proviendront dans la mesure du possible des peuplements classés du département.</p> <p>Recours à la mesure I : <u>Mise en œuvre de régénérations dirigées</u> (F27003)</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travail éventuel du sol – Dégagement et mise en défens, le cas échéant, des tâches de semis acquis de hêtre et/ou de pin sylvestre – Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes – Plantation ou enrichissement / Transplantation de semis si nécessaire – <i>Etudes et frais d'expert</i> 	

Mesure EPICEA 4	Informers les usagers sur les actions EPICEA 2 ET 3
<p>Recours à la mesure M : <u>Investissements visant à informer les usagers de la forêt</u> (F27014) pour la mise en place de panneau(x) d'information sur l'action mise en place pour la limitation de l'Epicéa sur des habitats d'intérêt communautaire dans le vallon de Bastan de Sers et les recommandations de gestion appliquées en FD du Capet pour le renouvellement des peuplements de protection.</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conception du ou des panneaux – Fabrication, pose, dépose saisonnière en fonction du lieu – Déplacement et adaptation à un nouveau contexte dans les 5 ans – Remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation – <i>Etudes et frais d'expert</i> <p><i>Cette mesure devra être contractualisée simultanément avec les mesures D et I citées précédemment.</i></p>	

Nature de l'action :	Mesure de suivi d'habitats naturels et de gestion conservatoire
Maîtrise d'ouvrage :	Office National des Forêts, Commune de Sers
Partenariat	Conservatoire Botanique Pyrénéen, Service RTM
Modalité de l'aide :	Dossier de demande de subvention spécifique / Contrats Natura 2000
Montant de l'aide :	100 % pour les suivis – EPICEA 1 Plafonds de rémunération à l'hectare en fonction de la mesure <u>Mesure D</u> : 13 975 euros / ha travaillé – <u>Mesure I</u> : 5 000 euros / ha travaillé <u>Mesure M</u> : 3 000 euros / panneau
Outils financiers :	Europe, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Région Midi Pyrénées
Durée de mise en œuvre :	5 ans pour les contrats, 6 ans pour les autres mesures
Objets de contrôles :	Respect des cahiers des charges
Indicateurs de suivi :	Suivis réalisés, surfaces plantées, Recouvrement, nombre d'épicéas dévitalisés voire abattus

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Décembre 2006 (ONF, CBP, RTM)

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure	
EPICEA	1 – Suivi du recouvrement Epicéa	→ 1 jour de mise en place du protocole → 2 jours de mise en place des placettes de suivi sur le terrain, relevés GPS → 1 jour de suivi les années N, N+6 → 2 jours de mise en forme des données, cartographie = 7 jours d'experts	Coût total de l'action > 25 000 euros
	2 – Elimination / Limitation Epicéa	<i>A estimer</i>	
	3 – Gestion forestière	<i>A estimer</i>	
	4 – Information usagers	<i>A estimer</i>	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Espèces**Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière****FORET****Priorité 2**

Contexte :	Les zones forestières, publiques et privées, représentent un peu plus de 10% de la surface totale du site. De nombreuses espèces recensées sur le site se développent en forêt (mousses, champignons) ou encore viennent y trouver des gîtes de repos, une source de nourriture (insectes, chauves souris)
Habitats concernés :	Hêtraie acidiphile (CB 41-12 / UE 9120) ; Hêtraie calcicole (CB 41-16 / UE 9150) *Forêts de ravins (CB 41-4 / UE 9180) Forêts de pins de montagne (CB 42-4 / UE 9430)
Espèces concernées	Les espèces de Chauves souris : → Barbastelle d'Europe Code UE 1308 → Petit Rhinolophe Code UE 1303 <i>Buxbaumia viridis</i> Mousse forestière dont la présence est fortement suspectée
Objectifs :	Prendre la biodiversité en compte dans la gestion forestière et améliorer la connaissance sur les espèces forestières présentes sur le site
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Actualiser les aménagements forestiers × Améliorer la connaissance en terme de faune et de flore liées à la forêt × Adapter la gestion forestière en fonction de la connaissance
Périmètre d'application :	Ensemble des zones forestières du site publiques et privées

Descriptif des engagements :

Mesure FORET 1	Actualiser les plans d'aménagements forestiers
⇒	<p>Intégrer toutes les données en matière d'habitats naturels et d'habitats d'espèces animales et végétales présents au sein des forêts faisant l'objet d'un aménagement forestier ou d'un plan simple de gestion</p> <p>Intégration des données lors de la révision des aménagements suivant l'échéancier suivant :</p> <p>2007 : FS Vallée de Barèges 1993 – 2007 / FP Bizourtère (EDF) 1993 – 2007 / FC Villelongue 1993 – 2007 2013 – 2022 : FC Pouzac 1999 – 2013 / FS Houscau 2000 – 2014 / FD Capet 2004 – 2018 FC Artalens Souin 2003 – 2022</p> <p>Dans la mesure du possible, joindre une cartographie simplifiée des habitats naturels (type, statut) et des habitats d'espèces au documents d'aménagement</p> <p>Prise en compte des préconisations de gestion du Docob (Charte comprise) et adaptation des règles de gestion.</p>

Mesure FORET 2	Améliorer la connaissance en terme de biodiversité forestière
<p>⇒ Intégrer une prise de données systématique sur la biodiversité dans les inventaires forestiers au sein des parcelles en production</p> <p>Mettre en forme une fiche d'inventaire pour les aménagements en y prenant en compte des données sur le bois mort, les cavités présentes, la flore et la faune présente. Dans la mesure du possible, rédiger une fiche « Taxon » (Source CBP) pour les espèces remarquables de la Flore (mousses, champignons, autres)</p>	

Nature de l'action :	Mesure de suivi d'habitats naturels et de gestion conservatoire
Maîtrise d'ouvrage :	Office National des Forêts, CRPF, Propriétaires privés, Communes
Partenariat	Conservatoire Botanique Pyrénéen, Groupe Vieilles Forêts Pyrénéennes, projet « Bryophytes et forêts pyrénéennes », Groupe Chiroptères Midi Pyrénées,...
Modalité de l'aide :	FORET 2 : Montage de dossiers de demande de subvention spécifiques
Montant de l'aide :	FORET 2 : 100% du coût HT chiffré des mesures
Outils financiers :	???
Durée de mise en œuvre :	Durant les 6 années d'animation du Docob et au-delà
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures
Indicateurs de suivi :	- Nombre d'observations, Inventaires réalisés, fiches d'inventaires sur placette d'aménagement

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

FORET	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	Coût total de l'action <i>A estimer</i>
	1 – Actualisation des aménagements	Coût pris en charge par l'ONF en interne	
	2 – Fiche inventaire placette aménagement	<i>A estimer</i>	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Espèces**Améliorer la connaissance sur l'habitat et le comportement du Desman des Pyrénées et suivre son évolution sur le site****DESMAN****Priorité 2**

Contexte :	Le Desman des Pyrénées est présent sur le site, mais sa répartition, l'état de ses populations et de son habitat sont mal connus.
-------------------	---

Espèces concernées :	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaicus</i> Code UE 1301 Eventuellement Euprocte des Pyrénées et espèces d'amphibiens présents sur le site
Objectifs :	Mieux connaître et faire connaître l'écologie de l'espèce sur le site
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Compléter les prospections et affiner les données de présence de l'espèce ✗ Sensibiliser les usagers du site à l'espèce ✗ Veiller à la bonne qualité des eaux
Périmètre d'application :	Ensemble des cours d'eau du site

Descriptif des engagements :

Mesure DESMAN 1	Suivi des populations et gestion de l'habitat du Desman
<p>⇒ Suivi des zones de présence connues et amélioration des connaissances sur l'écologie et le comportement de l'espèce</p> <p><u>Mise en place de pièges à traces :</u> sur l'ensemble des cours d'eau où la présence du Desman a été confirmée en amont et aval des prises d'eau où des cadavres ont été observés sur quelques points où la présence de l'espèce est fortement soupçonnée</p> <p>Les suivis se feront en années N+1 et N+6 à une seule période.</p> <p><i>On se basera sur les données recueillies par AREMIP en 2005 et cette méthode n'occultera pas la prise en compte des féèces qui pourraient être découverts.</i></p> <p>Cette mesure de suivi des populations s'accompagnera d'une mesure du débit de chaque cours d'eau étudié</p>	

Mesure DESMAN 2	Suivi de la qualité des eaux où vit le Desman
<p>⇒ Analyses de la qualité des eaux</p> <p>Des analyse physico chimiques et biologiques (IBGN) seront à réaliser si possible aux lieux de suivi des habitats et des populations de Desman connues sur le site <i>Cf Mesure DESMAN 1.</i> Elles s'effectueront dans la mesure du possible, en ce qui concerne les ouvrages hydroélectriques, quelques jours avant / pendant / après les opérations de vidange éventuelles.</p>	

Mesure DESMAN 3	Sensibilisation des usagers du site
<p>⇒ Formation de personnel volontaire des sociétés de pêche et d'agents de l'EDF/ GEH à la reconnaissance, à la prospection et à l'écologie de l'espèce et d'autres espèces aquatiques patrimoniales (Euprocte,...) pour que soit mieux pris en compte ces espèces dans la gestion piscicole et hydroélectrique du site.</p> <p>Toute observation d'un individu ou de traces devra être transmise à l'animateur du site.</p>	

Nature de l'action :	Mesure de suivi d'habitats naturels et de gestion conservatoire
Maîtrise d'ouvrage :	Office National des Forêts, Ensemble des communes concernées
Partenariat	Conservatoire Botanique Pyrénéen, Agence de l'Eau ? ?
Modalité de l'aide :	Montage de dossiers de demande de subvention spécifiques
Montant de l'aide :	100% du coût HT chiffré des mesures
Outils financiers :	? ?, Agence de l'Eau ?
Durée de mise en œuvre :	Durant les 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'observations, rapport d'expertise sur le Desman - Rapport d'analyse des eaux

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens
Décembre 2006

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
DESMAN	1 – Suivi des populations et de l'habitat	Expertise : 7000 euros/an	Coût total de l'action > 30 000 euros
	2 – Suivi et analyse qualité des eaux	Intervention d'un laboratoire d'analyse 7000 euros par campagne	
	3 – Sensibilisation usagers	1 journée de formation : 1000 euros	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

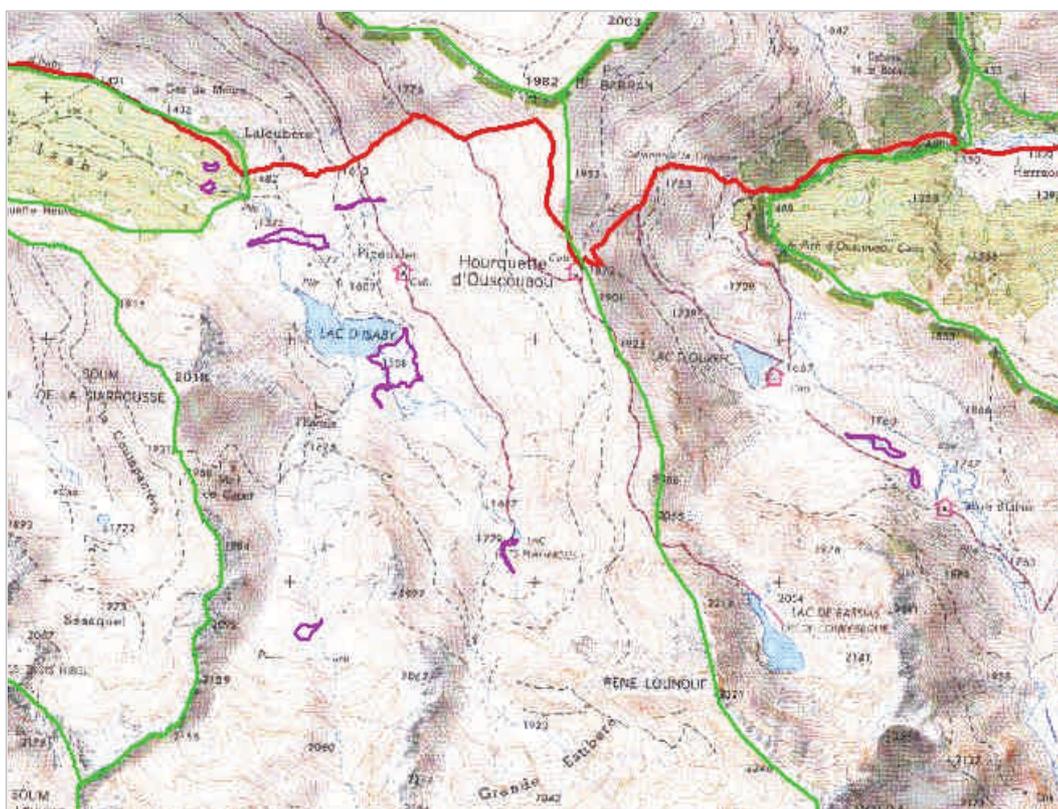
Habitats

Suivi de l'état de conservation des milieux sensibles humides

ZH

Priorité 3

Contexte :	De nombreuses formations humides se situent à proximité des lacs et/ou des zones fréquentées par les troupeaux principalement bovins et équins et par les randonneurs.
Habitats concernés :	<p>Bas marais alcalins (CB 54-2 / UE 7230) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 54-24 Bas marais à <i>Carex davalliana</i> → CB 54-26 Bas marais à <i>Carex nigra</i> → CB 54-28 Bas marais à <i>Carex frigida</i> → CB 54-2E Bas marais à <i>Trichophorum caespitosum</i> <p>Formations de tourbières de transition et tremblantes (CB 54-53 / UE 7140)</p> <p>Pelouses humides à Nard (CB 36-312 / UE 6230)</p>
Objectifs :	Evaluer l'impact de la présence des troupeaux, des randonneurs et des pêcheurs sur les milieux humides sensibles
Stratégies	✕ Suivi de la végétation et des indices potentiels de dégradation
Périmètre d'application :	Ensemble des zones humides sensibles d'intérêt communautaire et prioritaire présentes sur le site fréquentées par les troupeaux ou non Cf. carte ci dessous



Descriptif des engagements :

Mise en place d'un suivi des zones humides sensibles
<ul style="list-style-type: none"> – Prise de photographie sur site l'année N , N+2, N+6 – Relevé floristique systématique – Relevé d'indices de dégradation – Comparaison avec des zones témoins (même type d'habitat, même caractéristiques stationnelles) – Relevé de données systématiques sur les troupeaux présents (type, effectif, période, comportement, photographies,...) ainsi que les autres activités (randonnée, pêche,...) s'y pratiquant – Suivi de la dynamique du <i>Sparganium</i> au sein du lac d'Isaby <p>Les 2 grands secteurs à suivre sont les suivants : Lac d'Isaby, Lac d'Ourrec</p>

Nature de l'action :	Mesure de suivi des milieux naturels
Maîtrise d'ouvrage :	Gestionnaires pastoraux, communes concernées
Partenariat	Conservatoire Botanique Pyrénéen, CRPGE (Service pastoral du département)
Modalité de l'aide :	Dossier de demande de subvention spécifique
Montant de l'aide :	100%
Outils financiers :	Europe, Région, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Durée de mise en œuvre :	Au cours 6 années d'animation du Docob
Objets de contrôles :	Surfaces suivies
Indicateurs de suivi :	Relevés floristiques, photographies,

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	
ZH	<ul style="list-style-type: none"> → 1 jour de mise en place du protocole de suivi → 1,5 jour de terrain par grands secteurs (année N, N+2 et N+6) = 4,5 jours d'expert à ~500 euros HT sur 6 ans / secteur → 2 jours de compilation de données, cartographie,... <p>= 12 jours d'experts pour les 2 secteurs sur 6 ans</p>	Coût total de l'action < 10 000 euros HT

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Habitats**Gestion de l'accueil et de l'information du public sur le site et de ces interrelations avec les autres activités humaines s'exerçant sur le site****INFO****Priorité 2**

Contexte :	Le site est largement fréquenté par les randonneurs et autres usagers de la montagne que ce soit en période estivale ou hivernale. La présence de lacs et la multitude de sentiers de randonnée explique l'attrait du site. Le balisage des itinéraires est correct mais l'information sur le site et son patrimoine n'est que partiellement existante. D'autre part, de nombreux abris, à vocation pastorale ou non, sont le plus souvent dégradés et faute d'information les usagers n'ont pas toujours les bons comportements vis à vis des troupeaux mais aussi des milieux sensibles qui les entourent.
-------------------	--

Habitats concernés :	Ensemble des habitats et des espèces du site
Objectifs :	Impliquer au mieux les usagers du site dans la conservation de la biodiversité du site en les informant sur le patrimoine culturel et écologique présent et sa vulnérabilité.
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> × Informer les usagers du site sur le comportement à adopter vis à vis de ces aménagements mis à leur disposition et le fonctionnement des milieux naturels × Revaloriser les abris et cabanes en ruines sans vocation pastorale principale × Valoriser et entretenir les sentiers à forte fréquentation
Périmètre d'application :	Principalement sur la partie Nord du site : Cabane du Houscau, abri d'Isaby, Lac bleu, Cabane (ruines) de Bareilles + Sentier de la montagne fleurie FD Capet Cf. carte

Descriptif des engagements :

Mesure INFO 1	Informers les usagers
⇒	<p>Instaurer un « code de la montagne » en y intégrant les comportements à adopter au contact des troupeaux, des aménagements présents sur le site et à proximité des milieux naturels remarquables.</p> <p>En complément à la diffusion d'une plaquette d'information sur le pastoralisme, une documentation « papier » pourrait être réalisée pour présenter les spécificités du site et qui serait déposé dans les offices du tourisme, mairies, commerces alentours,...</p>
⇒	<p>Prévoir une signalétique de comportement aux abords des cabanes pastorales et des cabanes restaurées (Cf mesure INFO 2), et aux entrées du site.</p> <p>Cette dernière pourrait prendre la forme de panneau grand format (A0) qui récapitulerait la réglementation en vigueur, des informations sur Natura 2000, les espèces animales et végétales présentes, les milieux naturels, les activités humaines, le patrimoine et l'histoire de certains secteurs, ... L'emplacement des panneaux pourrait se faire à chaque point d'entrée sur le site (Hautacam, Vallon de Sers, Sentier de la Montagne fleurie, Piste du Capet, Chiroulet). A cela pourrait s'ajouter une signalétique diffuse simple rappelant les grands axes cités sur les grands panneaux.</p>

Mesure INFO 2	Réhabilitation des cabanes et abris dégradés ou en ruines
<p>⇒ Restaurer quelques-unes des cabanes citées, en particulier situées dans la partie Nord du site et à proximité des zones pastorales.</p> <p>Ceci permettrait d'assurer l'accueil des touristes, de palier aux dégradations sur les autres cabanes existantes et peut être même de créer un emploi saisonnier près du lac bleu (buvette, point information,...).</p> <p>Le patrimoine bâti serait alors équilibré entre vocation pastorale et vocation touristique.</p>	

Mesure INFO 3	Valorisation et entretien des sentiers à forte fréquentation
<p>⇒ Soutenir les communes dans leurs travaux d'entretien et d'information en recherchant des financements</p>	

Rappel Les mesures INFO 2 et 3 ne pourront faire l'objet d'aucune aide financière découlant de Natura 2000. Néanmoins, l'enjeu étant bel et bien réel il convient de le faire apparaître dans les fiches actions pour que ces mesures soient prises en compte lors de l'animation du Docob

Nature de l'action :	Mesure d'information et de sensibilisation sur Natura 2000, la faune et la flore, la gestion des milieux naturels et les activités humaines
Maîtrise d'ouvrage :	Gestionnaires pastoraux, Commissions syndicales, Communes
Partenariat	ONF, CBP, Service pastoral 65, ...
Modalité de l'aide :	Montage de dossier de demande de subvention spécifique
Montant de l'aide :	A préciser en fonction des projets
Outils financiers :	Europe, Etat, Région, Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Durant les 6 ans de mise en œuvre du Docob
Objets de contrôles :	
Indicateurs de suivi :	<p>⇒ Nombre de cabanes restaurées</p> <p>⇒ Mise en place des panneaux d'information d'entrées du site</p> <p>⇒ Etendue de la diffusion des plaquettes d'information générale et sur le « pastoralisme »</p>

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

GT Thématique pastorale 11 décembre 2006, CP 19 janvier 2007

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

INFO	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure /	Coût total de l'action > 120 000 euros <i>dont un coût > 100 000 euros pour la restauration de 4 abris</i>
	1a – Diffusion plaquette pastoralisme	0 euros	
	1b – Plaquette information site	Conception graphique, impression à plus de 1000 exemplaires, diffusion,... ~ 5 000 euros	
	1c – Panneaux d'information générale A0	Conception graphique, impression, achat supports, pose, ... > 10 000 euros pour 5 panneaux	
	1d – Panneaux information diffuse A3	Conception graphique, impression, achat supports, pose, ... > 5 000 euros pour ~10 panneaux	
	2 – Réhabilitation des abris	> 50 000 euros par abri	
	3 – Entretien des sentiers	<i>A évaluer au cas par cas</i>	

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Contexte	<p>Les estives du site offrent généralement de bons potentiels fourragers avec des secteurs à forte valeur pastorale. On y observe cependant un phénomène de déprise qui marque son empreinte par une progression et une densification des landes, ainsi que la remontée des lisières forestières. En divers points, cette dynamique des ligneux conduit à une fermeture progressive du milieu et s'exprime par une dégradation de la strate herbacée avec pour corollaire une ressource qui s'amenuise : qualité et appétence moindre, accès aux plages herbeuses rendu difficile. Lorsque landes et fourrés atteignent des niveaux élevés de densité, ils interceptent les radiations solaires et concurrencent la poussée des graminées au point de les faire disparaître.</p> <p>Pour ralentir ces processus ou les enrayer, l'activité pastorale est déterminante mais cette dernière connaît des difficultés et devient préoccupante à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une diminution avérée du nombre d'éleveurs transhumants sur certains secteurs et par conséquent une action de gestion directe qui se raréfie ; ✓ un chargement animal qui se focalise sur certaines zones et diminue fortement dans d'autres. <p>Cette conjonction de phénomènes produit sur le milieu les effets négatifs décrits précédemment et dans ce contexte, le maintien du pastoralisme extensif sur les estives devient un enjeu majeur pour assurer la conservation des mosaïques d'habitats présentes sur le site. Cette fiche action de portée générale vise à soutenir, voire à renforcer l'activité pastorale par la mise en œuvre de divers leviers disponibles pour la gestion de l'espace comme par exemple la mise en place de contrats MAET.</p>
-----------------	--

Habitats concernés	<p>Pelouses calcicoles à <i>Brachypodium rupestre</i> (CB 34-32 / UE 6210)</p> <p>Pelouses montagnardes acidiphiles (CB 35-1 / UE 6230)</p> <p>Pelouses subalpines acidiphiles à Nard (CB 36-31 / UE 6230)</p> <p>Pelouses fermées à Gispet <i>Festuca eskia</i> (CB 36-314 / UE 6140)</p> <p>Pelouses calcicoles d'altitude (CB 36-4 / UE 6170) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 36-4112 Pelouses à <i>Carex sempervirens</i> → CB 36-422 Pelouses à Elyne → CB 36-434 Pelouses mésoxérophiles à <i>Festuca gautieri</i> <p>Landes montagnardes à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i> (CB 31-226 / UE 4030)</p> <p>Landes subalpines (CB 31-4 / UE 4060)</p> <ul style="list-style-type: none"> → CB 31-42 Landes à <i>Rhododendron ferrugineum</i> → CB 31-431 Landes à <i>Juniperus communis</i> → CB 31-44 Landes à Camarine et Myrtille → CB 31-491 Landines à <i>Dryas octopetala</i> <p>Landes montagnardes à <i>Vaccinium myrtillus</i> (CB 31-215 / UE 4030)</p> <p>Eboulis siliceux pyrénéens (CB 61-114 / UE 8110)</p> <p>Eboulis calcaires pyrénéens (CB 61-34 / UE 8130)</p> <p>Habitats en mosaïque</p> <p>Prairies de fauche de basse altitude (CB 38-2 / UE 6510)</p>
---------------------------	--

Objectifs	Contenir la fermeture du milieu Maintenir une diversité de milieux comprenant une part de pelouses mais aussi des landes ouvertes Dynamiser et pérenniser l'utilisation des estives
Stratégies	Maintien et/ou augmentation du chargement. Accueillir de nouveaux troupeaux si nécessaire Prescriptions de gestion adaptées aux secteurs à étudier et à proposer aux acteurs Mise en œuvre de tout dispositif concourant à l'obtention des objectifs cités
Pratiques actuelles	Activités pastorales absentes ou inégalement réparties dans certains quartiers d'estive (Cf. diagnostic du Docob)
Changements attendus	Effet positif de l'activité pastorale pour ralentir la progression des ligneux et contribuer à la qualité des couverts herbacés
Périmètre d'application	L'ensemble du territoire couvert par le site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste » et si nécessaire les secteurs d'influence définis au cas par cas

Descriptif des engagements :

Mesure PASTO 1	Animation et sensibilisation à une gestion concertée des estives
⇒ Identifier avec les gestionnaires d'estives les quartiers concernés par la déprise. Déterminer en concertation les mesures de gestion opportunes. Les informer des dispositifs d'accompagnement associés (techniques et financiers).	

Mesure PASTO 2	Mise en œuvre des MAEt ou autres dispositifs permettant le maintien et l'incitation au pastoralisme extensif sur l'ensemble du site
⇒ Etablissement de Projets Agro-Environnementaux conduisant à des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et/ou autres dispositifs de financement en vigueur	

Nature de l'action	Mesure de gestion conservatoire des milieux naturels Mesure de soutien à l'activité pastorale
Maîtrise d'ouvrage	Ensemble des gestionnaires d'estives
Partenariat	GIP-CRPGE (Service pastoral du département) / ONF (Animateur délégué)
Modalité de l'aide	Dispositifs d'aide en cours et animation / conseils
Montant de l'aide	A définir en fonction du dispositif choisi
Outils financiers	*crédits d'animation 323A ou tout autre dispositif en vigueur *Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) et/ou autres dispositifs de financement en vigueur * crédits d'amélioration pastoraux (ex : PSEM - aide au débroussaillage...) et tout crédit concourant à l'obtention des objectifs cités
Durée de mise en œuvre	Au cours des 3 prochaines années d'animation du DOCOB et au delà si reconduction

Objets de contrôle	Pérennité de l'occupation de l'espace et/ou progression du chargement et/ou arrivée de nouveaux troupeaux
Indicateurs de suivi	Actions de gestion étudiées et/ou réalisées (ex : calendrier de pâturage ...)

Propositions élaborées dans le cadre de réunions et/ou d'entretiens

Groupe de travail CRPGE / Animateur ONF délégué 10 et 29.11.2010 ; Comité de Pilotage et de Suivi du 1^{er} décembre 2010

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

PASTO	MESURES	Détail et/ou estimation du coût de la mesure	Coût total de l'action 50 000 €
	1 – Animation et sensibilisation 2011 à 2013	20 000 €	
2 – Mise en œuvre et accompagnement 2011 à 2013	30 000 €		

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.